

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES (PDL-145T)

Volume I



Décembre 2021

PREFACE

Je demeure persuadé que l’alternance politique intervenue en janvier 2019 est une opportunité à saisir pour changer radicalement notre destin en tant que nation, en refondant notre État et en traçant de nouvelles perspectives pour notre peuple, qui a tant souffert des privations multiples. Les phénomènes de corruption, de pauvreté, des inégalités et des changements climatiques constituent des défis qui exposent notre pays à des risques systémiques de grande portée susceptibles de nous maintenir non seulement dans la trappe de pauvreté mais aussi dans une instabilité institutionnelle et politique sur fond de mauvaise gouvernance persistante.

Car, près de soixante ans après notre accession à la souveraineté internationale, d’une part, malgré l’importance de nos ressources naturelles, la diversité de notre population et la position géostratégique de notre pays au cœur de l’Afrique, notre pays n’a pas encore réussi à amorcer une dynamique de développement durable et endogène lui permettant d’améliorer significativement les conditions de vie de sa population. D’autre part, en dépit de l’adoption de plusieurs stratégies de réduction de la pauvreté et de soutien à la croissance visant à offrir des meilleures perspectives de développement humain à nos populations, les progrès sont restés faibles. En effet, plus de 7 congolais sur 10 continuent à vivre à ce jour sous le seuil de pauvreté multidimensionnelle, avec des fortes disparités entre les villes et le monde rural.

Paradoxalement, c’est dans ce monde rural que vit la majorité de nos compatriotes les plus confrontés à la pauvreté multidimensionnelle et de fortes inégalités socioéconomiques. Relever ces défis est pour moi une entreprise de justice sociale qui contribuera sans nul doute à consolider la stabilité sociale, la sécurité et la paix.

En vue de relever ces défis multiformes, un changement paradigmatique dans le mode de gouvernance de notre réponse s’impose. C’est dans cette perspective que j’ai décidé d’engager un programme spécifique orienté vers le monde rural, dont les priorités ont été définies par les bénéficiaires eux-mêmes, dans le cadre d’un processus consultatif et participatif des acteurs de ces 145 territoires.

Ce programme que je baptise sous le nom de Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) est destiné à promouvoir l’émergence des économies des Territoires et d’améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales, à travers des investissements publics massifs. C’est un programme volontariste, financé principalement par l’État, dans le but de permettre une convergence rapide des revenus et des conditions des vies des populations rurales vers ceux des populations urbaines.

Cette nouvelle approche de développement centré sur le monde rural permettra certainement d’accroître l’efficacité des politiques publiques et de réduire rapidement la pauvreté et les inégalités spatiales dans notre pays.

Puissent les résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme contribuer à une meilleure redistribution de la richesse nationale, en particulier en faveur des populations vivant dans les territoires ruraux.

SEM Antoine-Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République, Chef de l’État.

AVANT PROPOS

Le Programme de développement local dédié aux 145 territoires (PDL-145T) résulte de la volonté politique du Président de la République et de sa majorité parlementaire de vaincre la pauvreté et les inégalités, sous toutes leurs formes. Il est adossé au pilier 5 du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 dans son volet relatif au développement équilibré des provinces.

Le PDL-145T vise principalement à réduire les inégalités spatiales, redynamiser les économies locales, et transformer les conditions et le cadre de vie des populations congolaises vivant dans les zones jusque-là mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base. Il complète ainsi le dispositif de planification et de programmation déjà en place et s'inscrit dans les efforts en cours de lutte contre les inégalités territoriales, la précarité et la pauvreté multidimensionnelle auxquelles les populations rurales sont confrontées.

Les activités opérationnelles du PDL-145T seront mises en œuvre sous quatre composantes : (i) développement des infrastructures socioéconomiques de base ; (ii) redynamisation des économies locales et rurales ; (iii) renforcement de la gouvernance locale ; et (iv) développement d'un système d'information géo référencé pour le suivi du PDL-145T et des autres programmes du pays.

De façon évidente, il est attendu de la mise en œuvre de ce Programme des effets immédiats, mais aussi à moyen et long termes, des impacts réels perceptibles sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, le développement de l'entrepreneuriat rural, la sécurité alimentaire, l'accès des jeunes et des femmes aux activités génératrices de revenus des populations rurales. Le programme permettra en outre de renforcer le capital humain ainsi que les capacités d'initiatives et de résilience des communautés vulnérables.

Le coût du PDL-145T estimé à 1,66 milliards USD sera financé principalement par les ressources du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC). L'apport des partenaires au développement sera également sollicité pour l'accélération de sa mise en œuvre au bénéfice de nos populations.

Jean-Michel SAMA LUKONDE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

REMERCIEMENTS

L'expérience tirée de ces vingt dernières années a montré que la croissance économique impulsée du haut vers le bas s'avère généralement non-inclusive et ses fruits inégalement répartis aussi bien entre les différentes couches de la population congolaise qu'entre les espaces territoriaux du pays, selon qu'ils sont urbains ou ruraux.

Cette situation fait que les 145 territoires que compte le pays sont totalement enclavés et les populations qui y vivent sont dans une grande pauvreté, de sorte qu'elles se sentent abandonnées par l'État.

Pour corriger ces déséquilibres sociaux et spatiaux, l'État a décidé d'orienter ses politiques publiques vers un développement endogène en s'appuyant sur une approche décentralisée qui partirait du bas vers le haut et qui associe les communautés de base non seulement comme des bénéficiaires, mais aussi comme des acteurs dans les dynamiques de leur développement et dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

C'est fort de cette vision de promotion d'un développement endogène devant prendre racine à partir des communautés de base que Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a instruit le Gouvernement de donner corps à son engagement volontariste en dotant le pays d'un instrument programmatique pour résorber le déficit d'offre de services socioéconomiques et des infrastructures de base de l'ensemble des 145 territoires de la République Démocratique du Congo.

Sous la supervision stratégique étroite de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Jean Michel SAMA LUKONDE, le Ministère du Plan en coordination avec les Ministères sectoriels a formulé le présent Programme de Développement Local des 145 territoires pour la période 2021-2023, en sigle PDL-145T.

Ce Programme ne se substitue nullement au Plan National Stratégique de Développement (PNSD), moins encore au Programme d'Action du Gouvernement (PAG), mais il en constitue un accélérateur de mise en œuvre.

Le PDL-145T, de par ses interventions devrait booster la plupart des secteurs clefs de développement socioéconomique et poser de façon irréversible les piliers porteurs d'une transformation structurelle des économies et institutions des 145 territoires de la RDC, gage de progrès économique et de développement humain durable et équilibré.

Pour matérialiser les gains des réflexions en vue de la formulation du PDL-145T ainsi que sa stratégie de mise en œuvre, le Gouvernement de la République, sous ma Coordination a mis en place une Task-Force des experts multisectoriels qui a réalisé un diagnostic rapide mais approfondi en vue de mieux collecter, prioriser et hiérarchiser les besoins exprimés dans les 145 territoires et enfin élaborer le PDL-145T.

Je leur adresse au nom du Gouvernement, mes sincères remerciements.

Cette Task-Force et le Gouvernement ont aussi bénéficié de l'appui financier et technique du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) sur la base de son expérience dans l'implémentation avec succès des Programmes similaires dans d'autres pays d'Afrique. Je le remercie également.

Il reste maintenant à relever le défi majeur de la mobilisation des ressources et de l'exécution dans les délais du PDL-145T dans le respect des normes de qualité et de transparence.

C'est le challenge du Gouvernement SAMA LUKONDE, sous la haute supervision du Président de la République, Chef de l'État. Nous y parviendrons en travaillant dans la synergie et l'amour de la patrie.

Christian MWANDO NSIMBA KABULO
Ministre d'État, Ministre du Plan



RESUME EXECUTIF

En dépit de la maîtrise du cadre macroéconomique et de la croissance enregistrés au cours de la décennie passée et de la stabilité politique retrouvée, la pauvreté est restée élevée (64.5%) en République Démocratique du Congo (RDC). Aussi, la répartition spatiale des fruits de cette croissance économique durant ces dix dernières années a été inéquitable entre les villes et les territoires, autant qu'entre territoires. De plus, près de 20 provinces, principalement rurales sur les 26 que compte le pays affichent des niveaux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale. (voir RNDH, 2017, PNUD)

C'est pour corriger ces inégalités et rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté que le Président de la République a décidé de mettre en œuvre, sous financements publics, et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Programme de Développement Local des 145 territoires PDL-145T. Adossé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2023 et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPALCPI), le PDL-145T, est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir :

Composante 1 : Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base. Cette composante vise à mettre en place des infrastructures socioéconomiques de base (routes de desserte agricole, microcentrales photovoltaïques, lampadaires solaires, forages et mini réseaux, écoles, centres de santé, marchés, bâtiments administratifs des secteurs et des territoires et logements du staff dirigeant du territoire.) dans le but de désenclaver les territoires et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'éducation des populations ;

Composante 2 : Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales. Cette composante se focalisera davantage sur l'appui au développement des activités de production et de services dans les territoires en vue de mettre en place les conditions nécessaires pour relancer les économies rurales et locales afin de les revivifier et de les redynamiser pour les inscrire sur la trajectoire de l'émergence. L'objectif final étant d'améliorer la productivité, d'augmenter le revenu des ménages ruraux et d'assurer la sécurité alimentaire ;

Composante 3 : Renforcer les capacités de gestion du développement local, dans le but de développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local. A terme, cette composante vise une autonomisation des communautés locales pour produire les services de qualité en milieu rural en se basant sur l'approche de décentralisation.

Composante 4 : Développer un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme. Cette composante vise principalement à mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'évaluation des progrès du programme. A terme, ce système servira d'instrument de suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes publics pour d'une part évaluer l'impact des résultats du développement à tous les niveaux dans la matérialisation de la vision globale du développement et d'autre part, pour être utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions pour l'ajustement des politiques publiques.

Il y a lieu de noter qu'une dimension transversale sera intégrée dans la mise en œuvre de toutes les activités du Programme pour prendre en compte les dimensions genre et, environnementale mais aussi les principes d'équité sociale (jeunes, personnes vivant avec handicap) et des droits humains fondamentaux.

Les effets attendus dans la mise en œuvre de ce Programme sont les suivants :

- (i) l'accès des populations des 145 territoires aux infrastructures et services socioéconomiques de base est significativement amélioré, leurs activités économiques et leur bien-être sont accrus ;
- (ii) les économies des territoires sont revivifiées et dynamisées ;
- (iii) les capacités de gestion du développement local des acteurs étatiques territoriaux et communautaires sont renforcées ;

A l'horizon 2023, ces effets seront perceptibles grâce à la mise en œuvre des interventions retenues dans toutes les composantes dont les résultats attendus sont les suivants :

	Valeurs	Unités
▪ Réhabilitation des routes de desserte agricole	8.844	Km
▪ Entretien de routes de desserte agricole	30.091,5	Km
▪ Construction des ouvrages d'art (Ponts, Bacs et Dalots)	444	Nombre
▪ Construction des mini centrales solaire	418	Microcentrale
▪ Éclairage public avec système solaire des lampadaires (1 à 3 Km)	471	Km
▪ Construction des forages de plus ou moins 150 m avec pompe intégrée	3.071	Forage
▪ Aménagement des sources d'eau	447	Nombre
▪ Construction des marchés modernes avec espace à vivre	238	Marchés
▪ Construction d'un bâtiment administratif dans chaque chef-lieu des territoires	145	Bâtiments
▪ Construction d'un bâtiment administratif dans chaque Chef-lieu des secteurs	636	Bâtiments
▪ Construction des logements pour le staff dirigeant du territoire	1.450	Logement
▪ Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	788	Centre de santé
▪ Construction, réhabilitation et équipement des écoles	1210	Écoles
▪ Structuration et professionnalisation des producteurs locaux par filières agricoles porteuses	500.000	Ménages
▪ Superficie aménagée et équipée par territoire et pour 4 filières (75 Ha x 4 filières x 145 territoires)	43.500	Ha
▪ Approvisionnement des producteurs locaux en intrants et semences	500.000	Tonne
▪ Acquisition des équipements de production, de traitement et de transformation	4.340	Équipement

Les résultats et impacts du Programme sont sous tendus par l'hypothèse implicite caractéristique de l'occurrence d'un réel changement, tel que voulu par l'inspirateur du PDL-145T lui-même, et qui permettra de vérifier que l'éradication de l'extrême pauvreté est à portée de mains si des investissements publics massifs et volontaristes brisent le fil de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en impulsant une dynamique cumulative d'accumulation des richesses dans le but ultime de promotion du développement humain durable sur toute l'étendue des 145 Territoires de la République.

Pour une mise en œuvre réussie de cette grande initiative, un cadre institutionnel de pilotage du PDL composé de quatre organes dont les mandats et modalités de fonctionnement seront précisés par une Ordonnance du Président de la République ou un Décret du Premier Ministre. Il s'agit : i) d'un comité de pilotage politique placé sous le leadership et la direction du Président de la République, (ii) d'un comité de pilotage stratégique sous la coordination du Premier Ministre (iii) d'une coordination technique nationale sous la supervision du Ministre en charge du Plan en collaboration avec le Ministre en charge du Développement Rural et (iv) des agences d'exécution du programme ;

Le coût estimatif global du PDL-145T est de 1 660 101 312 US (Dollars américains, un milliard six cent soixante millions cent et un mille trois cent douze).



SIGLE ET ACRONYMES

BM (WB) : Banque Mondiale (World Banque)

BIT : Bureau International du Travail

CPCM : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique

INS : Institut Nationale de la Statistique

PPA : Parité de Pouvoir d'Achat

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme National des Nations-Unies

CPIA: Country Policy and Institutional Assessment

WDI : World Development Indicator (Indicateurs du Développement dans le Monde)

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMA : Pays le Moins Avancés

IDH : Indice de Développement Humain

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

IDG : Indice de Développement du Genre

IIG : Indice d'Inégalité du Genre

ETD : Entités Territoriales Décentralisées

RNDH : Rapport National sur le Développement Humain

PPA-LCPI : Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités

PPBSE : Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation

GIE : Groupements d'Intérêt Économique

PNSD : Plan National Stratégique de Développement

ODD : Objectif de Développement Durable

OCDD : Office Congolais du Développement Durable

PTF : Partenaire Technique Financier

SNU : Système des Nations-Unies

CPP : Comité de Pilotage Politique

CPS : Comité de Pilotage Stratégique

CON : Coordination Opérationnelle Nationale

EPST : Enseignement Primaire Secondaire et Technique

CT : Comité Technique

CPTS : Comité Provincial et Territorial de Suivi

ETD : Entité Territoriale Décentralisée

BCECO : Bureau Central de Coordination

CFEF : Cellule d'Exécution des Financements en faveur des États fragiles

PTEP : Partenaires Techniques d'Exécution du Programme

SENV : Service National de Vulgarisation des techniques agricoles

SNCOP : Service National des Coopératives et Organisations Paysannes

OUDA : Office des Voies de Desserte Agricole

BTC : Bureau Technique de Contrôle

ONHR : Office National d'Hydraulique Rurale

FONER : Fonds National d'Entretien Routier

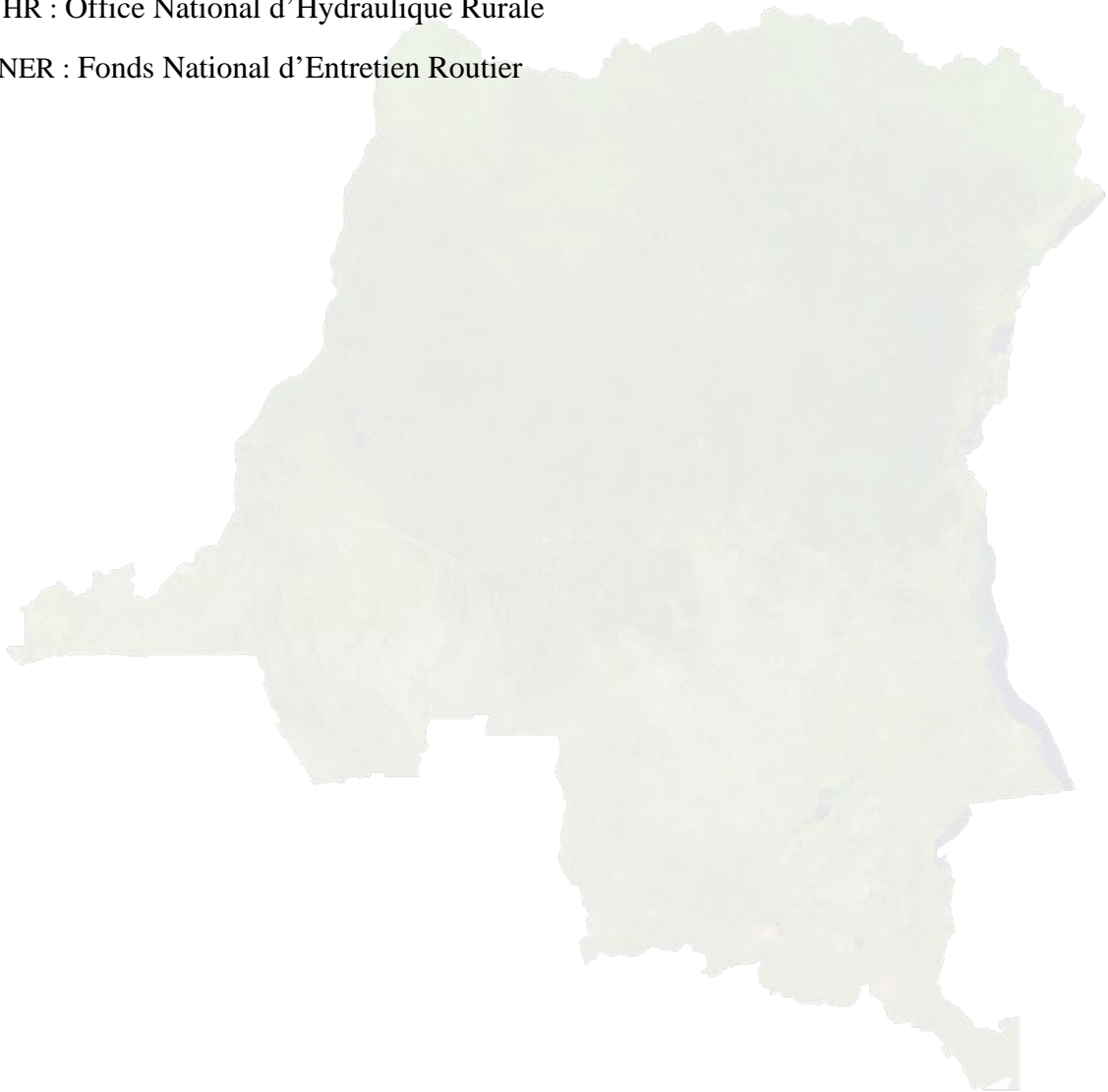


Table des matières

PREFACE	ii
AVANT PROPOS	iii
REMERCIEMENTS	iv
RESUME EXECUTIF	vi
SIGLE ET ACRONYMES	ix
I. Contexte de développement de la RDC	2
I.1 Contexte global du pays	2
I.2 Contexte spécifique des territoires	6
II. Justification du programme	14
III. Articulation du PDL-145T avec les plans de développement existants	15
IV. Objectifs, composantes, résultats indicatifs du PDL-145T	16
IV.1 Objectifs global et spécifiques	16
IV.2 Composantes du PDL-145T	16
V. La théorie du changement qui sous-tend le Programme	18
VI. Cadre des résultats indicatifs du PDL-145T	20
VII. Impact global attendu de la mise en œuvre du PDL-145T	25
VIII. Cadre des ressources et des résultats	28
IX. Approche stratégique de mise en œuvre du PDL-145T	34
X. CADRE DE FINANCEMENT DU PDL-145T	36
X.1 Coût indicatif du PDL-145T	36
X.2 Cadre de financement du PDL	Erreur ! Signet non défini.
XI. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi & évaluation	40
XI.1 Cadre institutionnel de pilotage	40
XI.1.1 Cadres institutionnels de pilotage de la mise en œuvre du PDL-145T	40
XI.1.2 Comité de Pilotage Politique (CPP)	41
XI.1.3 Le Comité de Pilotage Stratégique (CPS)	41
XI.1.4 La Coordination Opérationnelle Nationale (CON)	42
XI.1.5 Comité Provincial et Territorial de Suivi (CPTS)	43
XI.1.6 SUIVI & EVALUATION	44
XI.1.7 Les Agences d'Exécution du Programme	44
XII. Opportunités et risques de mise en œuvre du PDL-145T	45

I. Contexte de développement de la RDC

I.1 Contexte global du pays

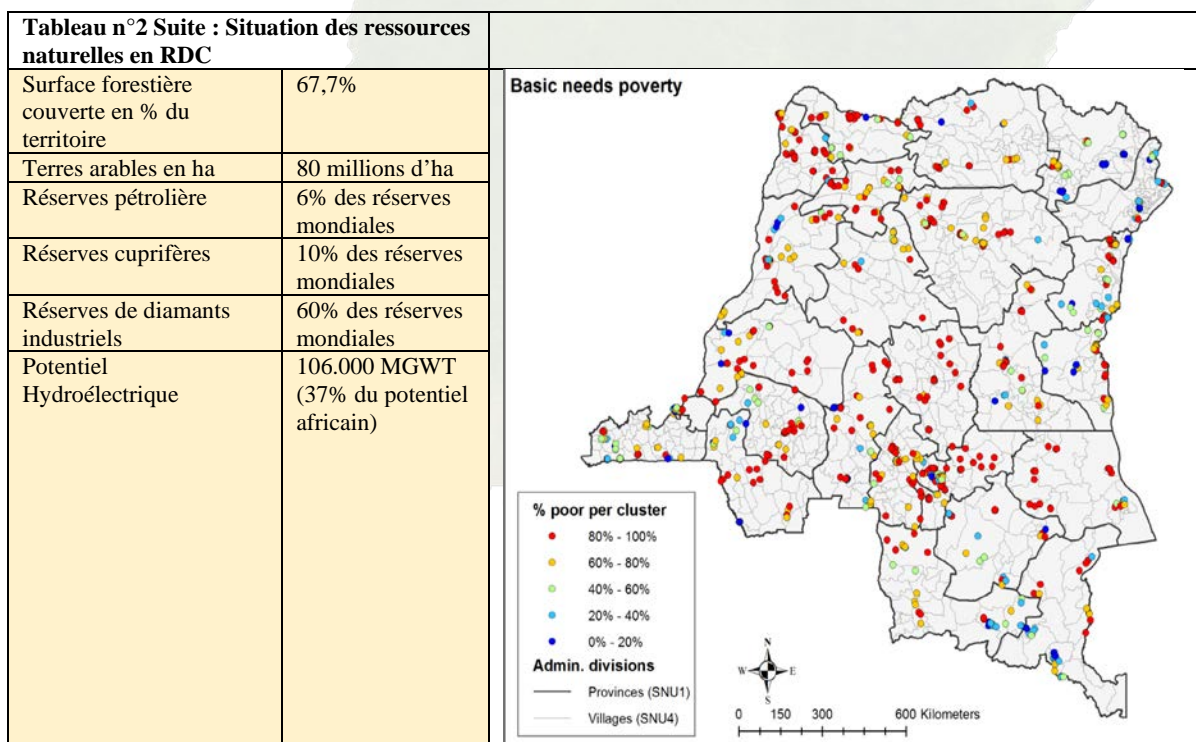
1. Après une longue période de conflits et d'instabilités politiques (1990-2003), la République démocratique du Congo (RDC) s'est engagée sur la voie de la pacification, de la reconstruction et du développement durable. Cette ambition se matérialise avec l'évolution positive de la stabilité institutionnelle constatée depuis les premières élections démocratiques de 2006 et la mise en œuvre par les différents gouvernements de certaines réformes économiques et structurelles soutenues par les partenaires au développement. Ces dernières ont contribué entre autres à la consolidation progressive du cadre macroéconomique et au renforcement de la stabilité politique.
2. Grâce à cette stabilité politique verrouillée par la durée des mandats présidentiels tel que prônée par la constitution de la République, le pays a connu en janvier 2019, une première alternance politique pacifique du pouvoir qui a suscité de nombreuses attentes en termes de reconstruction économique et de consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie.
3. Cependant, malgré cette stabilité politique retrouvée et les performances économiques concomitantes engrangées notamment la stabilité du cadre macroéconomique, les indicateurs de développement humain et de gouvernance du pays sont restés faibles maintenant la RDC parmi les **États fragiles**, avec une **pauvreté de masse** comme en témoignent le tableau n°2 et la figure n°1 ci-après.

Tableau N°2 : Profil socioéconomique et de gouvernance de la RDC		Figure N° 1 : Cartographie de pauvreté de la RDC par cluster	
Population	98,37 millions (Annuaire Statistique RDC-2020, INS)		
PIB (2020, USD courant)	57,5 milliards USD		
Indice de Développement Humain	0,480 (2019)		
Incidence de pauvreté (1,9\$, en Parité de Pouvoir d'Achat 2020)	74,7 %		
Incidence de pauvreté (1,25\$, en Parité de Pouvoir d'Achat 2020)	56,2%		
Espérance de vie à la naissance	60,7 ans		
Taux brut de scolarisation dans le primaire (2019)	113%		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	74,5 ^o / _o		
Pauvreté urbaine	52,5%		
Pauvreté rurale	69,0 %		
Chômage des jeunes (de 15 à 24 ans)	15,5 % (BIT)		
Taux d'électrification	16 % (2018)		
Accès Eau potable	38% (2018)		
Recettes publiques	9,6% PIB en moyenne		

Dettes Publiques	14% PIB (2019)	
Déficit budgétaire	4 % en 2021 et 2,5 % en 2022.(BAD)	
PIB / Habitant (2019, \$ constant)	470 \$ US	
Indice Gouvernance Mo Ibrahim	49 ^{ème} /54 (2019)	
Country Policy and Institutional Assessment. (CPIA BM 2020)	3,0 sur 6 contre une moyenne de 3,2 en Afrique Subsaharienne	

Source : WDI/BM, CPIA/BM, Voir CPCM, INS, OCDD & PNUD

4. **Au vu de ce qui précède, le visage que présente la RDC est celui d'un pays doté pourtant d'un énorme potentiel de richesses constituées d'une vaste gamme de ressources naturelles diversifiées** (terres arables, mines, hydrocarbures, forêts, faune, flore, ressources en eau, ressources hydroélectriques et en sources d'énergie renouvelable, etc.), **mais qui n'a pas encore réussi à les transformer en vecteur de croissance et de développement durable.** Bien plus, les performances en termes de croissance économique sont non inclusives et inégalement redistribuées entre les différentes couches de la population ainsi que les espaces géographiques.



Source : WDI/BM, CPIA/BM, Voir CPCM, INS & PNUD

5. En effet, au cours des dix dernières années (2010-2019), la RDC a enregistré une croissance économique régulière moyenne de près de 6,5% sur la période, dépassant la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne malgré le contexte défavorable marqué par la volatilité des cours des matières premières au niveau international et les tensions politiques et sécuritaires intérieures. Cette forte dynamique de croissance portée principalement par les secteurs extractifs n'a pas été suffisamment créatrice des revenus et ses fruits n'ont pas été non plus bien redistribués pour améliorer significativement les indicateurs socioéconomiques du pays et impulser une dynamique de transformation structurelle de de l'économie du pays, pourtant nécessaire à la hausse de la productivité

globale et à l'amélioration des salaires et partant, des conditions de vie des populations.

Tableau N°3 : Évolution de la part sectorielle (en % du PIB)

RDC, Evolution de la part sectorielle (en % du PIB)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Primaire	38,8	41,1	39,7	39,5	40,6	38,8	37,9	37,8	39,3	32,4
Secondaire	21,3	20,8	21	21,1	20,9	21,3	21,8	24	23,7	25,8
Tertiaire	34,5	32,3	32,4	31,7	31	32,4	33,1	32,9	31,9	34,4
RDC, Structure sectorielle de l'emploi (en % de l'emploi total)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Primaire	70	69,5	69	68,3	67,6	67	66,7	66,3	65,8	65,4
Secondaire	8,6	8,7	8,9	9,1	9,4	9,5	9,5	9,6	9,7	9,7
Tertiaire	21,4	21,7	22,1	22,6	23	23,5	23,8	24,1	24,5	24,8

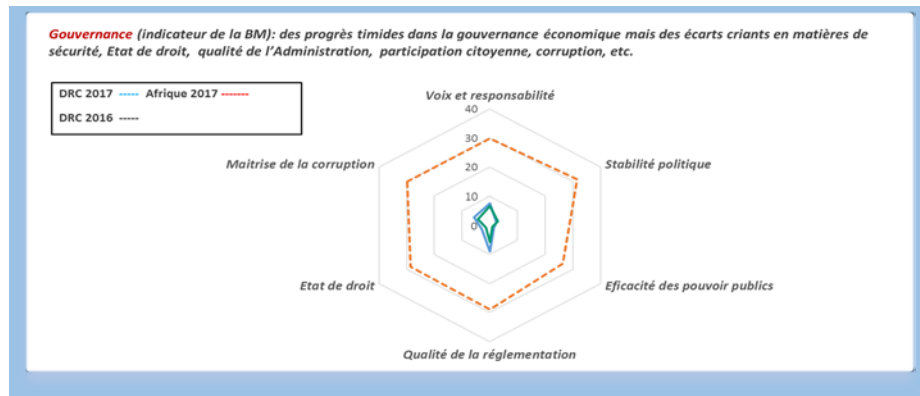
Sources : WDI/BM 2020

6. La composition sectorielle du PIB est restée quasi-inchangée sur la période, reflétant une faible dynamique de transformation structurelle de l'économie. Le secteur primaire (agricole et extractif) est demeuré le principal levier de croissance sur la période, avec une part sectorielle dans le PIB tournant autour de 40 % et un contenu en emplois représentant 70 % du total. Dominé par des petits producteurs informels à faible productivité et sous-capitalisés, le secteur n'a subi qu'une transformation structurelle marginale, handicapé par le sous-investissement, les difficultés d'accès aux marchés et le faible impact des réformes conduites dans le cadre des politiques agricoles. La part du secteur industriel dans le PIB est passée de 21,3% du PIB en 2010 à 25,8% du PIB en 2019 ; mais ce progrès ne s'est pas accompagné de la hausse de la productivité globale, en raison d'une faible spécialisation industrielle, concentrée davantage dans les secteurs à faible valeur ajoutée (tabac, ciment, électricité, eau, etc.).
7. Par ailleurs, malgré les efforts consentis par le Gouvernement pour soutenir l'expansion d'un secteur privé compétitif, l'économie congolaise reste encore dominée par le secteur informel peu productif, en dépit du fait de son importance par le nombre d'emplois qu'il concentre (8 emplois sur 10). Quant au secteur productif formel, il comprend un nombre très limité d'entreprises, estimé à près de 24.000 (INS/RGE 2019), avec une prépondérance d'entreprises minières peu intensives en main d'œuvre et des PME sous-capitalisées et de faible taille.
8. Quant au secteur des services, sa part dans le PIB n'a quasiment pas évolué, et a même légèrement fléchi sur la période, passant de 34,5% à 34,4% entre 2010 et 2019, porté par des secteurs à faible taux de rémunération (hôtellerie, restauration, transport) constitué pour l'essentiel, d'entreprises informelles à productivité faible.
9. **Cette redistribution inégale des richesses classe le pays en bas de l'échelle des indicateurs de développement humain.** En effet, la RDC reste parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) avec un Indice de Développement Humain (IDH) structurellement faible (0,480 en 2019), la classant à la 175ème place sur 189 pays évalués, en deçà de la moyenne des pays subsahariens (0,547), et des pays à développement humain faible (0,513). Ce résultat est justifié par la prévalence d'une pauvreté multidimensionnelle généralisée et de fortes disparités entre les provinces, mais aussi entre les différents territoires.
10. **En dépit des performances économiques enregistrées au cours de la décennie passée, le taux de pauvreté au seuil national de 1,25 \$/jr est resté relativement**

élevé (64.5%). Son profil est marqué par une incidence plus élevée dans le milieu rural (69%) que dans le milieu urbain (52,5%) et de fortes disparités entre les femmes (75,6%) et les hommes (51,5%). La pauvreté reste donc un véritable phénomène de masse en RDC. Selon les études de la BM (2012 ; 2019), l'élasticité de la croissance du PIB par rapport à l'extrême pauvreté et à la pauvreté a été respectivement de -0.34 et -0.27. Cette rigidité de la pauvreté par rapport à la croissance économique serait en partie liée aux sources de la croissance, et notamment à la gestion des ressources naturelles. Quant aux inégalités notées dans la répartition du revenu global, après avoir augmenté entre 2005 (Gini 0,42) et 2012 (Gini 0,45), elles ont légèrement baissé en 2019 (Gini 0,42), mais restent toujours élevées. Les ratios de quantile (8,8 en 2017) et palma (21 en 2017) sont élevés et traduisent un écart important de revenus entre les déciles supérieures (les 10-20% les plus riches) et inférieures (les 20-40% les plus pauvres).

11. **Bien que constituant la majorité de la population (51,5%), les filles et les femmes congolaises demeurent sous-représentées dans les différents cycles d'enseignement ainsi que dans les différents secteurs d'activités économiques.** Selon l'Annuaire Statistique 2020, l'indice de parité dans le primaire était de 0,9 en 2018 ; 0,7 dans le secondaire et 0,49 dans le supérieur. Quant au taux d'alphabétisation des 15-24 ans, il se situe à 76,2 (en 2016).
12. Au niveau de l'emploi, les femmes représentaient seulement 2,8% des emplois salariés formels contre 97,2% pour les hommes. Les emplois féminins sont principalement concentrés dans l'agriculture traditionnelle (70%) et dans le secteur informel (60%). La proportion de femmes représentées à l'Assemblée nationale et au Sénat était respectivement de 8,4% et 4,6%, inférieure à la norme de 50% fixée par la Constitution. Suivant le rapport mondial sur le développement humain (2020), l'indice de développement du genre (IDG) est évalué à 0,845, plaçant la RDC à la 176ème place mondiale sur les 188 pays classés. Et l'indice d'inégalité du genre (IIG) – qui enregistre les écarts hommes/femmes dans les domaines de la santé reproductive, l'autonomisation et le statut économique – demeure élevé à 0,617 (2019), comparé à la moyenne des pays subsahariens de 0,570. Ce niveau élevé des inégalités de genre prive le pays d'un levier essentiel à l'accroissement de sa productivité et à la dynamisation de sa croissance économique, et l'empêche de tirer pleinement profit du potentiel productif que représente l'apport des femmes.
13. En 2019, la RDC occupait le 49ème rang sur 54 pays évalués par l'Indice Mo Ibrahim dans le domaine de la gouvernance en Afrique. En effet, la persistance des conflits armés, particulièrement à l'Est, la complexité, la récurrence et la durée des crises politiques et sécuritaires, perturbent les avancées obtenues, notamment dans l'accès à la justice, la promotion de l'État de droit et la restauration de l'autorité de l'État.

Par ailleurs, **La corruption est répandue dans le secteur public et constitue un moyen de subsistance pour les fonctionnaires qui sont insuffisamment payés.** L'accès aux services censés être gratuits sont souvent payants. Toutefois, l'État a mis en place les structures et les mécanismes pour réduire le niveau de corruption à tous les niveaux.

Figure N° 1 : Indicateurs de Gouvernance en RDC

Sources : WB

14. **Aussi, le chômage au sens de BIT touche particulièrement les jeunes (de 15 à 24), avec une prévalence globale de 15,5% pour une population estimée en 2019 à plus de 98,37 millions d'habitants dont plus de 60% constituée des jeunes (INS, 2020).** L'agriculture, qui emploie environ 62% de la population en âge de travailler et 73% du total de la population rurale, reste le plus grand secteur pourvoyeur d'emplois. **La dépendance à ce secteur est encore plus élevée chez les ménages ruraux pauvres.**
15. Diverses analyses indiquent que le secteur agricole est peu productif en RDC alors qu'il est doté d'un fort potentiel de développement. Plusieurs facteurs expliquent une telle situation notamment : (i) les stratégies de développement agricole peu efficaces et mal coordonnées, couplées à des conflits violents (qui engendrent un déplacement massif des populations) ; (ii) la faible couverture des infrastructures routières et l'impraticabilité des routes de desserte agricole ; (iii) le retrait progressif de l'État du soutien aux activités agricoles ; et (iv) la faible articulation du secteur agricole avec un secteur industriel de transformation quasi inexistant.
16. Cette situation globale met en évidence la fragilité de la RDC et la nécessité pour les autorités du pays d'accélérer les réformes institutionnelles, économiques et sociales en vue de créer les conditions nécessaires à une paix durable et une croissance économique soutenue et inclusive dans une équité territoriale et sociale.
17. La transformation structurelle de l'économie congolaise reste un défi qui nécessite un changement de paradigme par l'adoption d'une approche ascendante ou « *Bottom-up* » (de bas en haut) et la mise en œuvre des modalités efficaces, efficientes, accélérées d'exécution des projets et programmes de développement suivant le principe d'équité territoriale.

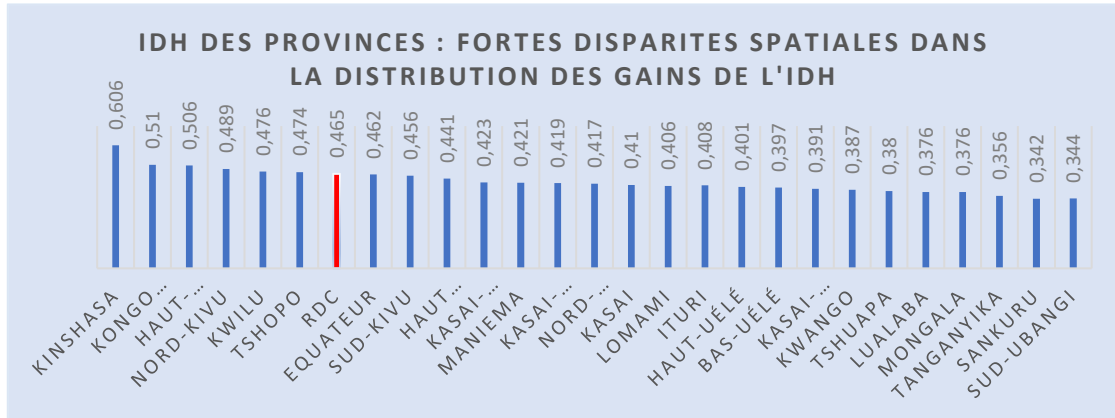
I.2 Contexte spécifique des territoires

18. **Aux termes du découpage territorial et administratif de 2015, et conformément à la constitution de 2006 telle que revue et modifiée en 2011, la configuration de la RDC est passée de 11 provinces à 26, comprenant 33 villes, 145 territoires, 137 communes urbaines, 174 communes rurales, 471 secteurs, 264 chefferies et 5.908 groupements.** Les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont dorénavant dotées des compétences exclusives assurées sur la base de la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces et jouissent d'une autonomie de gestion administrative, et économique.

19. Ce découpage administratif a soumis les provinces, territoires et ETD à davantage de responsabilités et défis à relever notamment en termes d'accès aux services socio-économiques de base, de désenclavement des territoires & ETD, de gouvernance locale dans un contexte marqué par les défis de la faiblesse des ressources et des capacités, de la restauration de l'autorité de l'État, de la préservation de la sécurité alimentaire, etc.
 20. Sans être exhaustif, le contexte spécifique de développement des territoires reste globalement caractérisé par des inégalités socioéconomiques plus fortes et plus persistantes qu'en milieux urbains avec une pauvreté multidimensionnelle sévère.
 21. **La répartition spatiale des fruits engrangés de la croissance économique de ces dix dernières années (6,5% en moyenne annuelle) a été inéquitable, entre les villes et les territoires.** Tirée par un nombre très limité de branches économiques peu créatrices d'emplois décents et sans liens tangibles avec les économies rurales, cette croissance n'a quasiment pas touché le monde rural. Les territoires ont aussi souffert durant la période considérée du manque d'investissements productifs susceptibles de soutenir le développement de leurs économies.
 22. La conjonction de cette distribution inégalitaire des gains de croissance et de ce déficit d'opportunités économiques a plongé les territoires dans la trappe de pauvreté multidimensionnelle. A ce jour, les populations rurales restent durement frappées par la pauvreté, avec près de 69 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire de 1,25 \$ par jour contre 53% en milieu urbain. Cet écart continuant de se creuser dans le temps ; il est passé de 10 points entre 2005 et 2012 à 16 points entre 2012 à 2019, et devrait continuer de se creuser dans le temps si des actions correctives hardies ne sont pas engagées. (INS, 2019).
 23. **Près de 20 provinces (principalement rurales) sur 26, affichent, suivant la cartographie de la pauvreté provinciale et rurale** (voir figure N°2), des niveaux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale (64.5%), ce qui atteste encore une fois, d'un degré élevé de pauvreté dans les provinces rurales. Ces provinces présentent les caractéristiques communes suivantes : (i) elles sont forestières, enclavées et sans infrastructures physiques (susceptibles de les connecter aux marchés) et sociales (pouvant leur assurer une offre minimale de services de base ; (ii) leurs économies sont à dominante agricole et à faible productivité, et sont vulnérables aux chocs climatiques et autres ; (iii) elles manquent de capacités humaines et institutionnelles ; et (iv) elles sont pour la plupart post-conflits et/ou émergent des crises intercommunautaires et/ou humanitaires graves ; etc.
 24. **Des grandes disparités de revenus demeurent aussi entre les villes et les territoires ruraux.** Le revenu moyen par tête serait deux à trois fois plus élevé dans les villes que dans les campagnes pauvres (INS, 2019). Ces écarts persistent également dans les indicateurs sociaux (accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'habitat en dur, et autres), reflétant une incidence de la pauvreté multidimensionnelle plus élevée dans les territoires ruraux que dans les villes. Si ces disparités ne sont pas adressées de façon vigoureuse avec des stratégies et des interventions bien ciblées, il y a risque de mettre en péril le développement équilibré du pays.
 25. **Les données montrent également des fortes disparités dans la distribution des gains de l'indice de développement humain (IDH) sur le territoire national (RNDH 2016).** Seules six (6) provinces sur vingt-six (26) affichent un IDH supérieur à la moyenne
-

nationale (0,465)¹. Il s'agit de Kinshasa (0,606), Kongo Central (0,510), Haut-Katanga (0,506), Nord-Kivu (0,489), Kwilu (0,476) et Tshopo (0,474). Les cinq provinces les plus reculées sont le Sankuru (0,342), le Sud-Ubangi (0,344), le Tanganyika (0,356), la Mongala (0,375) et le Lualaba (0,376).

Figure N°2 : Indice de Développement Humain désagrégé par province

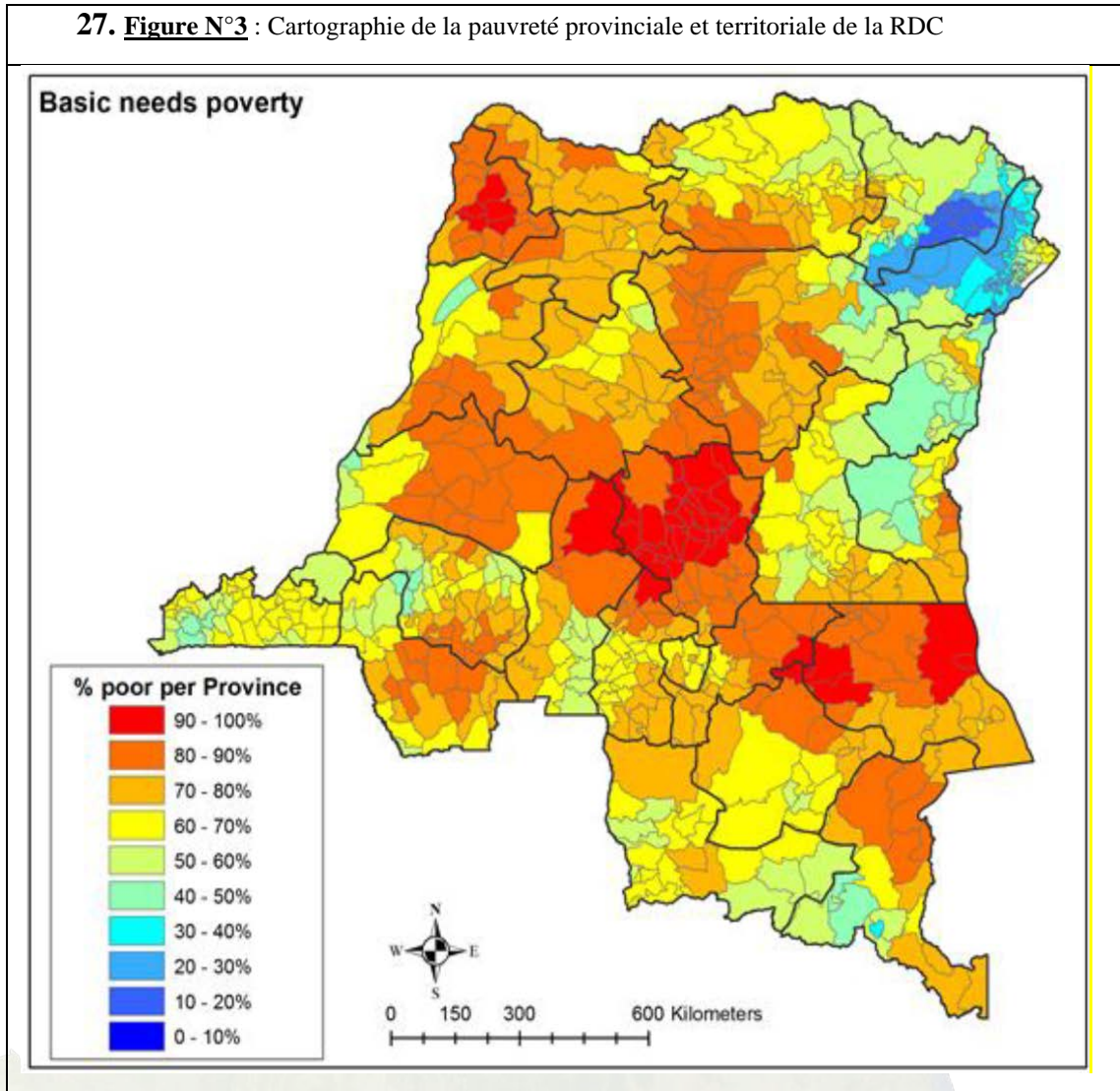


Source : RNDH 2016

26. En outre, **seules huit provinces atteindraient ou dépasseraient la moyenne du revenu national** (voir RNDH, 2016), exprimée en termes d'indice du revenu national en USD brut par habitant, et en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Les 18 autres seraient en-dessous de la moyenne nationale, corroborant l'existence des fortes inégalités des revenus prévalant dans le pays. Par ailleurs, l'IDH ajusté aux inégalités (2019) accuse une perte globale de 30,2 %, dénotant un niveau élevé des inégalités dans le pays.

¹ Voir Rapport sur le développement humain 2016 de la RDC page 11 (RNDH-2016).

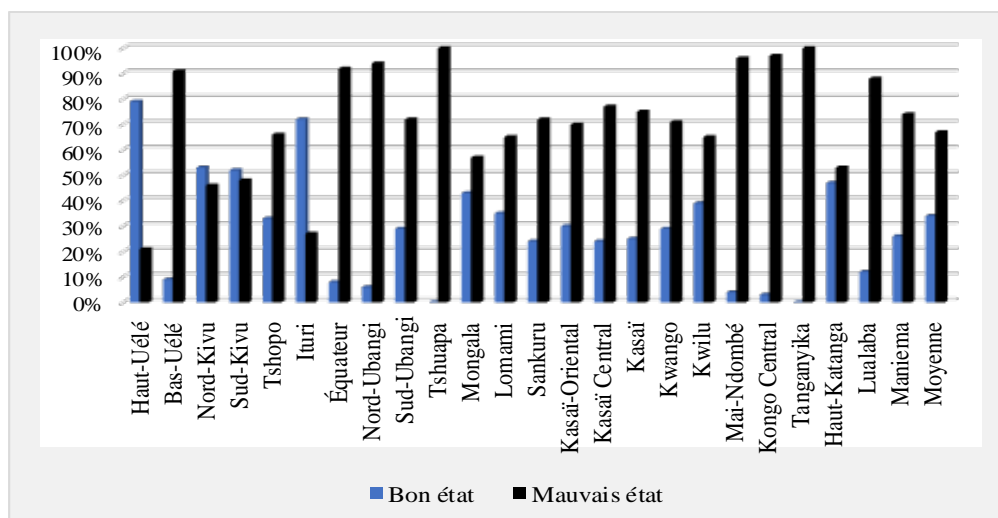
27. **Figure N°3** : Cartographie de la pauvreté provinciale et territoriale de la RDC



Sources : Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)

28. **Un accès aux infrastructures socioéconomiques de base des plus faibles de l’Afrique Subsaharien avec de grande disparité au niveau territorial.** En effet, en ce qui concerne les routes de desserte agricole, hormis celles d’intérêt général et les voiries urbaines, le réseau de la RDC comprend 87.300 km de routes de desserte agricole. Ce réseau routier local est caractérisé par un état de délabrement très avancé et plonge les 145 territoires dans une situation de quasi-enclavement à l’échelle de l’ensemble des provinces de la RDC. Comme renseigne le graphique ci-dessous, environ 70% de routes de desserte agricole devant servir notamment à booster la production et l’évacuation des produits agricoles entre les territoires et les villes sont en mauvais et très mauvais état contre environ 30% en bon état en moyenne.

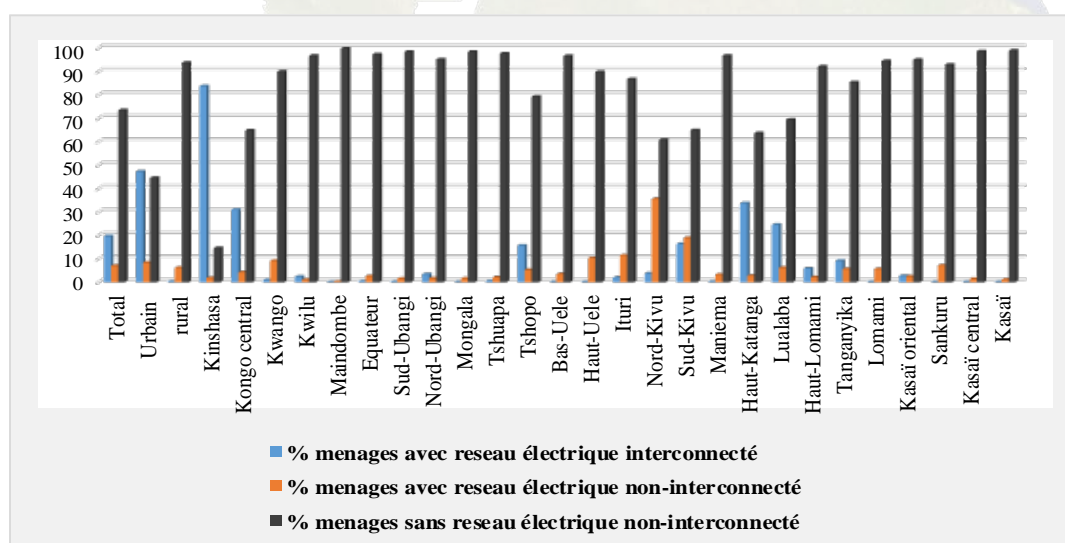
Figure n° 4 : Situation des routes de desserte agricole en bon et mauvais état en provinces



Source : Les Auteurs, sur base de données recueillies auprès des administrations compétentes

29. **En ce qui concerne l'électrification**, elle est quasi-inexistante dans les 145 territoires comme le montre le graphique ci-dessous. Malgré un potentiel immense de 100 000 Mégawatt, représentant 37% du potentiel africain et 13% du potentiel mondial, seules les provinces de Kinshasa (59,5%), de l'ex Katanga (17,7%), et du Kongo Central (16,5%) enregistrent des taux d'électrification supérieurs à la moyenne nationale (16%). Le reste des provinces affichent des taux ne dépassant pas 4,3%. Les disparités importantes dans l'accès à l'énergie électrique persistent aussi entre les villes (31%) et les territoires ruraux (1%). La plupart des petites et moyennes entreprises considèrent le déficit d'électricité comme l'obstacle majeur à la soutenabilité de l'équilibre de leur exploitation et de développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée dans l'arrière-pays.

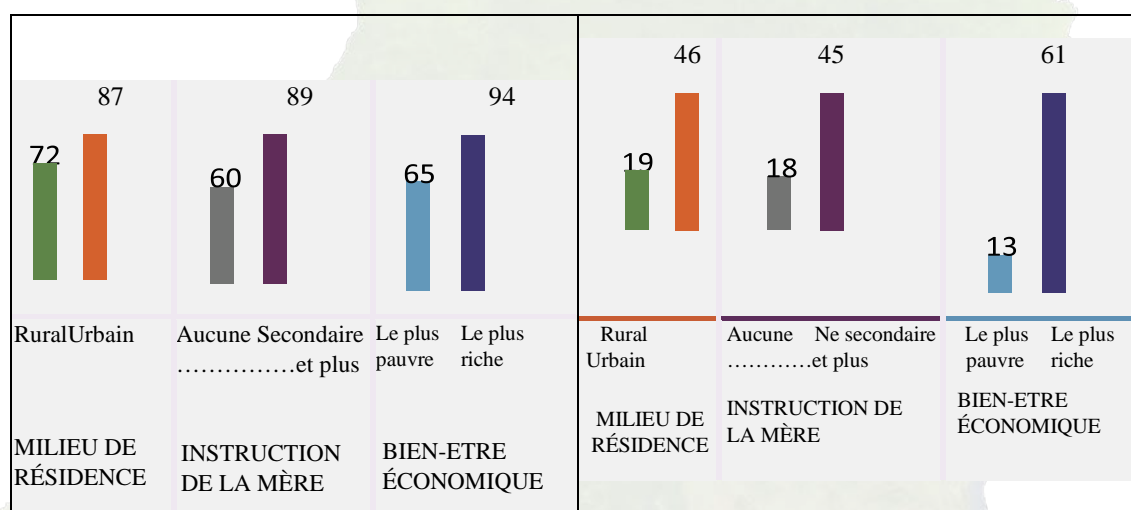
Figure N° 5 : Situation d'accès en desserte en électricité en provinces



Source : Les Auteurs, sur base de données recueillies auprès des administrations compétentes

30. **S'agissant de l'accès à l'eau potable**, le niveau reste très faible en milieu rural (14 %) comparé au milieu urbain (38 %). En dépit de la forte disponibilité en ressources hydriques, avec un potentiel évalué à 19 967 m³/an/habitant, et un réseau fluvial navigable s'étendant sur environ 12.700 km (INS, 2019), le Gouvernement n'arrive pas à assurer le droit à l'eau potable à sa population.
31. **En ce qui concerne le secteur de l'éducation**, la RDC a accompli des progrès sensibles, en particulier en matière de scolarisation dans le primaire, aussi bien pour les garçons que pour les filles. Le taux brut et le taux net de scolarisation sont en progression constante et ce, depuis une quinzaine d'années, même si l'on note des disparités entre milieux urbains et ruraux (voir tableaux N°4 ci-dessous). Cette situation s'explique par le sous-investissement tant en infrastructures scolaires et équipements qu'en personnel qualifié dans les zones rurales.

Tableaux N° 3 : Taux net de fréquentation du primaire et Taux net fréquentation dans le secondaire

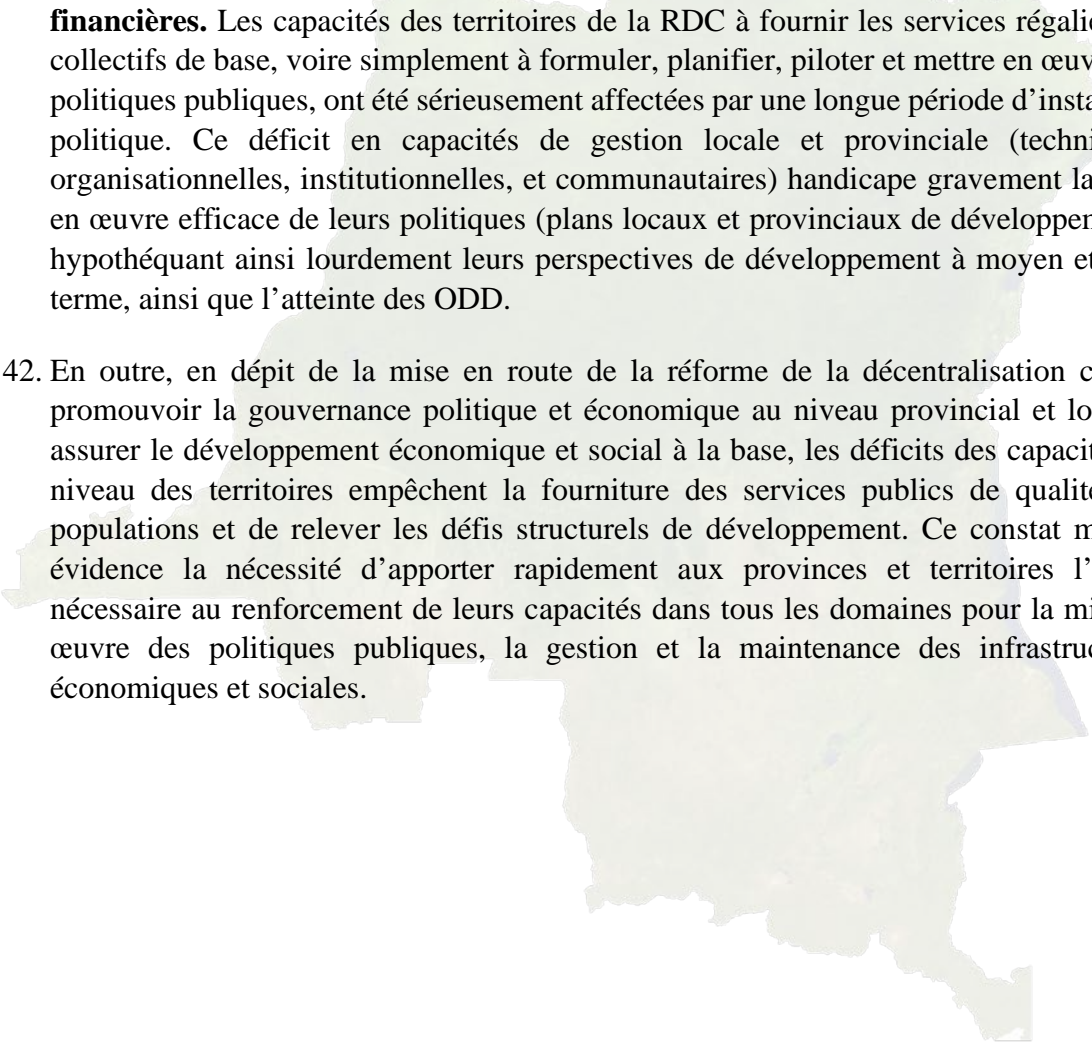


Sources : Les enjeux de l'éducation en RDC : priorité sur les filles UNICEF 2020)²

32. **Dans le domaine de la santé**, la performance générale du dispositif de l'offre des soins de santé en RDC, mesurée par l'indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé est très faible dans l'ensemble du pays, avec de fortes disparités entre les provinces, et selon le milieu de résidence, urbain ou rural.

² <https://www.unicef.org/drcongo/media/6306/file/COD-enjeux-education-priorite-filles.pdf>

33. **En ce qui concerne la productivité agricole et le développement des chaînes de valeur, les populations des territoires sont confrontées à une insécurité alimentaire structurelle et une faible valorisation des ressources territoriales.** En effet, la RDC est dotée d'un potentiel agricole immense : 80 millions d'hectares des terres arables, 5 millions d'hectares de pâturage, et une réserve halieutique importante. Pourtant, le pays est soumis de façon quasi-récurrente, à la prévalence de crises alimentaires parfois aiguës (environ 28% de personnes sur 87 millions d'habitants (en 2019) sont en situation d'insécurité alimentaire et 4,2 millions d'enfants sont affectés par la malnutrition chronique) (FAO, 2019).
34. **La vulnérabilité alimentaire résulte d'une combinaison de divers facteurs** relatifs notamment à la productivité agricole, à l'accès aux semences et autres intrants, à l'accès aux techniques modernes de production (équipements de production et transformation) , à l'accès aux marchés et des fois à la paix durable. Elle résulte aussi des difficultés des populations à accéder aux équipements de production du fait de leurs coûts élevés et aux modèles productifs traditionnels à faible rendement par rapport à la moyenne de la zone Afrique. L'augmentation de la production constatée dans certaines filières agricoles serait principalement due à l'accroissement des surfaces emblavées au détriment de la forêt, plutôt qu'à une amélioration de la productivité.
35. Par ailleurs, la commercialisation des produits des filières agricoles rurales connaissent d'énormes contraintes dont les principales sont : *(i) l'inexistence des capacités de stockage ; (ii) les tracasseries administratives et policières et la multiplicité des taxes ; (iii) la dégradation du réseau routier entraînant l'augmentation des coûts de transport ; (iv) le faible niveau d'investissement de l'État et des acteurs privés ; et (v) la quasi absence de mécanisme adéquats de financement des activités de production en milieu rural.*
36. Dans ce contexte, le développement des chaînes de valeur agricole dans les milieux ruraux devrait permettre d'augmenter la productivité agricole, et en corollaire les revenus des agriculteurs, tout en augmentant la sécurité alimentaire du pays.
37. Aux contraintes évoquées ci-haut, il y a lieu de souligner **les risques systémiques divers qui hypothèquent les acquis de développement de certains territoires.** Il s'agit principalement de la résurgence récurrente des conflits armés et des conflits locaux, fonciers et même des affrontements communautaires menaçant la paix et la sécurité du pays en général, et des territoires en particulier, entraînant par la suite une crise humanitaire qui affectent plus de 13,1 millions de personnes dont 7,7 millions d'enfants et 4,3 millions de déplacés internes en 2019.
38. Globalement, le pays est aussi exposé aux risques sanitaires avec la résurgence et des flambées épidémiques virales récurrentes (Ebola, virus de Marburg, Choléra, Rougeole, Fièvre jaune, etc.) qui affectent parfois certaines provinces et territoires. A partir de mars 2020, toutes les provinces ont été progressivement touchées par la pandémie de COVID-19.
-

39. **La RDC fait aussi face au risque environnemental.** En effet, les effets du changement climatique et de catastrophes naturelles touchent davantage les territoires pauvres dépourvus de système de prévention, de gestion et de mitigation de risques climatiques. L'Indice 'Notre Dame Global Adaptation Initiative' (ND-GAIN) est évalué à 29,5% en 2016 et classe le pays au 177ème sur 181 pays, soit le cinquième pays le plus vulnérable au changement climatique.
40. Les types de catastrophes les plus fréquentes en RDC sont l'érosion, les inondations, les pluies diluviennes, les effondrements et les glissements de terrain entraînant souvent les mouvements de populations rurales, la perte de superficies cultivables et la destruction des infrastructures socio-économique de base.
41. **Une gouvernance locale inefficace favorisée par le déficit des capacités humaines et institutionnelles des territoires et ETD, ainsi que l'insuffisance des ressources financières.** Les capacités des territoires de la RDC à fournir les services régaliens et collectifs de base, voire simplement à formuler, planifier, piloter et mettre en œuvre les politiques publiques, ont été sérieusement affectées par une longue période d'instabilité politique. Ce déficit en capacités de gestion locale et provinciale (techniques, organisationnelles, institutionnelles, et communautaires) handicape gravement la mise en œuvre efficace de leurs politiques (plans locaux et provinciaux de développement), hypothéquant ainsi lourdement leurs perspectives de développement à moyen et long terme, ainsi que l'atteinte des ODD.
42. En outre, en dépit de la mise en route de la réforme de la décentralisation censée promouvoir la gouvernance politique et économique au niveau provincial et local et assurer le développement économique et social à la base, les déficits des capacités au niveau des territoires empêchent la fourniture des services publics de qualité aux populations et de relever les défis structurels de développement. Ce constat met en évidence la nécessité d'apporter rapidement aux provinces et territoires l'appui nécessaire au renforcement de leurs capacités dans tous les domaines pour la mise en œuvre des politiques publiques, la gestion et la maintenance des infrastructures économiques et sociales.
- 
-

II. Justification du programme

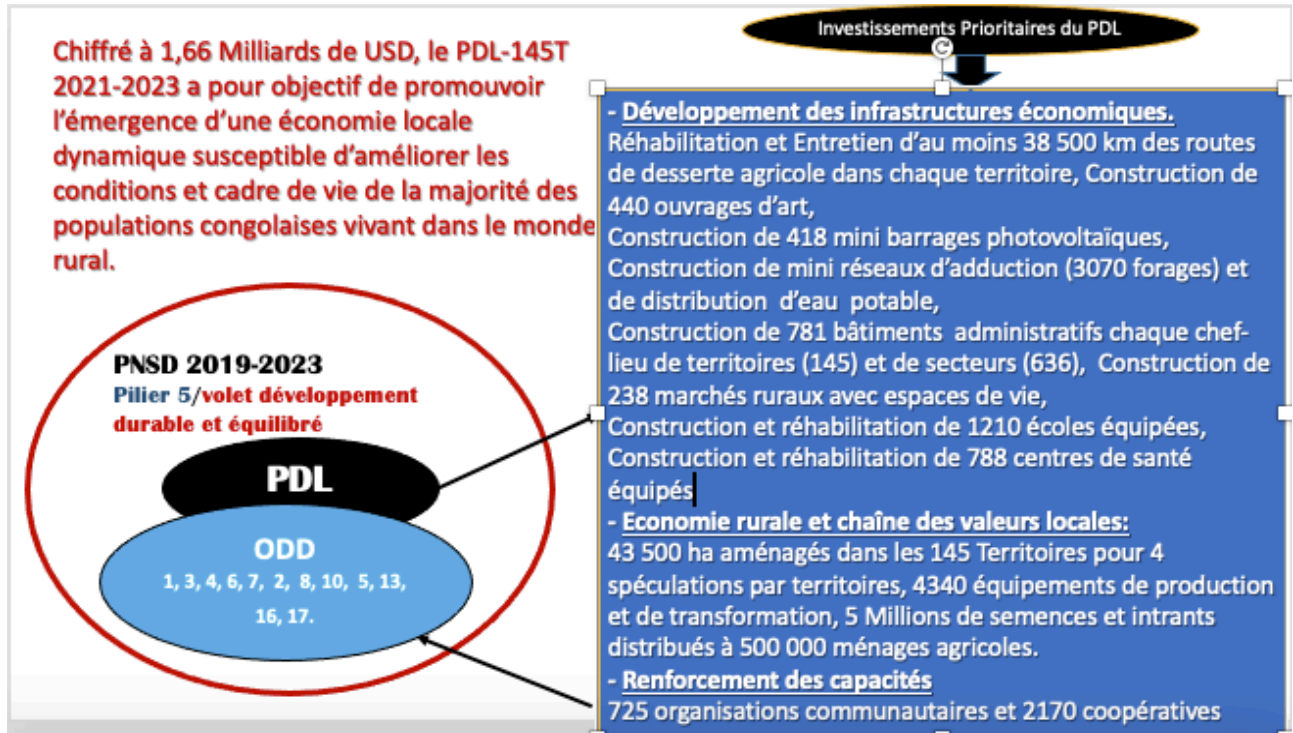
43. La RDC a mis en œuvre sur la période 2010-2020 deux cadres stratégiques de planification du développement de moyen terme³ afin d'offrir des meilleures perspectives de développement humain durable à sa population. L'objectif commun et partagé de ces cadres programmatiques, bien que l'ordonnancement des priorités ait évolué au cours de ces 2 cycles, était de réduire la pauvreté et les inégalités, créer des emplois décents et biens rémunérés, et assurer un développement équilibré des provinces et des territoires. Les résultats globaux sont cependant très mitigés, car les politiques de réduction de pauvreté et de soutien à la croissance engagées dans le cadre de ces plans n'ont pas touché les territoires ruraux, lesquels sont restés soumis à des niveaux de pauvreté très élevés et de développement humain très faibles comparés aux milieux urbains.
44. L'analyse du contexte de développement des territoires ruraux faite dans la section précédente indique que les zones rurales restent confrontées à divers types de défis structurels, tels que le déficit d'accès à des infrastructures socio-économiques de base, l'absence d'opportunités économiques, et sans compter l'important gap accumulé en capacités de gestion du développement local. La conjugaison de ces défis impacte négativement le développement humain durable dans les zones rurales et périurbaines. Pour cette raison, ils doivent y être relevés au plus vite pour impulser durablement l'inclusion socio-économique et la stabilité sociale du pays dans son entier et ce, grâce à des initiatives volontaristes portant sur des investissements massifs et variés.
45. Le Président de la République, soutenu par une large majorité parlementaire, a donc décidé de mettre en œuvre, sous financements publics, et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Programme de Développement Local (PDL-145T). Ce Programme résulte de sa volonté politique de vaincre la pauvreté et les inégalités territoriales, pour remédier aux inefficacités des politiques de croissance pro-pauvres engagées depuis des décennies en RDC. Il est adossé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2023 et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPALCPI).
46. La priorité accordée à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et périurbaines par le PDL est la charpente centrale de l'action gouvernementale déclinée dans le Programme du Gouvernement approuvé par le parlement le 26 avril 2021. Cette priorité se justifie par l'ampleur des défis de la pauvreté multidimensionnelle, des inégalités et vulnérabilités sociales, ainsi que des risques systémiques auxquels la RDC est exposée. Relever ces défis contribuera à consolider la stabilité sociale et à répondre à une grande partie des attentes des populations, notamment rurales, qui ont été des acteurs, entre autres, de l'alternance démocratique survenue en janvier 2019.

³ Il s'agit notamment du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2010-2015 de deuxième génération (DSCR-2 2010-2015) et du Plan National Stratégique de Développement réajusté 2019-2023 (PNSD 2019-2023),

47. Le PDL-145T constitue une réponse programmatique à une demande sociale multidimensionnelle et urgente des congolaises et des congolais, notamment celles et ceux vivant dans les zones rurales des 26 provinces du pays. Il doit contribuer à réaliser à court et moyen termes, le développement local endogène. Il ne se substitue pas au programme gouvernemental mais en constitue un accélérateur. Il s'inspire du modèle de développement local endogène et des modèles de territorialisation équilibrée des politiques publiques en vue de vaincre les disparités spatiales en termes de développement humain durable dans le pays, tout en favorisant la convergence des revenus et des conditions de vie des populations rurales et urbaines.
48. Par ailleurs, la crise Covid-19 intervenue en 2020 et les crises précédentes ont mis en exergue la fragilité et la forte vulnérabilité de l'économie de la RDC et la non-soutenabilité de la trajectoire de développement non inclusif et fortement dépendant de l'extérieur. Les effets de ces chocs sur les conditions de vie des populations congolaises notamment la situation de l'insécurité alimentaire avec les perturbations des chaînes locales d'approvisionnement et la faiblesse de la demande liée à la baisse de revenus de ménages, ont été plus forts en milieu rural qu'urbain.
49. Les effets de ces chocs confirment davantage l'urgence pour le Gouvernement d'ajuster ses politiques publiques et stratégies pour les orienter vers des interventions à forte résonance économique et sociale en faveur du monde rural où se trouve la majorité des populations les plus vulnérables mais aussi les plus actives surtout les jeunes. Ceci permettra : (i) de relancer l'économie du pays à partir de pôles de croissance locale ; (ii) de réduire la dépendance des importations des biens intermédiaires, des produits alimentaires de base, en soutenant la production intérieure des biens de consommation courante pour garantir sa souveraineté alimentaire ; (iii) de renforcer la résilience aux chocs exogènes et de diversifier les sources de croissance ; (iv) de renforcer l'autonomisation économique des communautés et le développement des infrastructures résilientes.

III. Articulation du PDL-145T avec les plans de développement existants

50. Le PDL-145T ne constitue pas un nouveau cadre stratégique de planification mais est l'un des outils d'opérationnalisation du PNSD 2019-2023. Il est en particulier aligné sur les piliers 3 et 5 du PNSD respectivement dans leurs volets diversification et transformation de l'économie et développement durable et équilibré des Provinces.
51. Le PDL contribue à l'atteinte d'au moins douze des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) en particulier à ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté (ODD 1 & 2) et aux inégalités (ODD 10).
-

Tableau n°4 : cohérence de l'articulation.

IV. Objectifs, composantes, résultats indicatifs du PDL-145T

IV.1 Objectifs global et spécifiques

52. L'objectif global visé par le PDL-145T est de corriger les disparités de développement humain durable entre les milieux urbain et rural, de réduire la pauvreté et les inégalités croissantes et de transformer les conditions de vie des populations en améliorant significativement l'offre publique de services socio-économiques de base dans l'ensemble des territoires ruraux de la RDC.

53. De manière spécifique, il s'agira de :

- Améliorer l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base ;
- Promouvoir le développement des économies locales et rurales, à travers notamment la promotion de l'entrepreneuriat rural, le renforcement de la productivité agricole, la valorisation de la production agricole et l'amélioration de l'accès des entrepreneurs ruraux aux services financiers ;
- Renforcer les capacités de gestion du développement local ;
- Développer et mettre en place un système de suivi-évaluation géo référencé ;

IV.2 Composantes du PDL-145T

54. Le PDL-RDC est articulé autour des 4 composantes suivantes :

- **Composante 1. Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base.** Cette composante vise à

mettre en place des infrastructures socioéconomiques de base pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des territoires ruraux. Ses activités visant l'accroissement de l'offre publique pour adresser les besoins des populations en électricité, en eau potable, en routes de dessertes rurales, et en infrastructures scolaires et de santé primaire. Elles porteront aussi sur la construction des bâtiments administratifs publics, de logements des administrateurs des territoires ainsi que la construction des marchés publics avec espaces de vie.

- **Composante 2. Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales.** Cette composante se focalisera davantage sur l'appui au développement des activités de production et de services dans les territoires ruraux pour des économies rurales et locales revivifiées et dynamiques. Ses activités viseront concrètement à :
 - Appuyer le développement des chaînes de valeurs agricole, d'élevage et de pêche dans les territoires ruraux ;
 - Encourager l'entrepreneuriat rural par la création des sociétés coopératives, des petites et moyennes entreprises en milieu rural et la facilitation de l'accès aux crédits ;
 - Améliorer la productivité des paysans par la dotation des intrants, des semences, et des outils et équipements agricoles ;
 - Promouvoir la création et la mise en place des coopératives de producteurs et de corps de métiers avec un accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes.
 - Encourager et accompagner la recherche de solutions innovantes pouvant déboucher sur la création d'entreprises/ Start-up par les jeunes acteurs au niveau des communautés locales ;
 - **Composante 3. Renforcer les capacités de gestion du développement local.** Cette composante vise à développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires de gestion du développement local, pour une offre de services de qualité en milieu rural, en s'appuyant sur les acquis du processus de décentralisation. Les capacités à renforcer sont relatives, d'une part, à la maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base et, d'autre part, à la maîtrise des techniques culturelles, la planification du développement, la gestion administrative et financière, etc.
 - **Composante 4. Développer un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme.** Cette composante vise principalement à mettre en place un dispositif efficace de suivi et évaluation des progrès du programme. A terme, ce système sera mis à la disposition du gouvernement pour servir d'instrument de suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes publics d'une part et d'autre part, d'outil d'aide à la prise de décision. Une utilisation efficace de cet outil devra contribuer à une meilleure rationalisation des dépenses publiques liées aux infrastructures et aux équipements et pourra s'intégrer dans un système plus global d'information et de suivi évaluation de la mise en œuvre des investissements publics et servir de guichet unique pour l'accès aux informations et données gouvernementales à tous les partenaires pour plusieurs secteurs clés de l'économie. Cet outil sera par ailleurs une contribution du programme à la mise en place/développement de l'infrastructure de données géo spatiales [IDS] de la RDC.
-

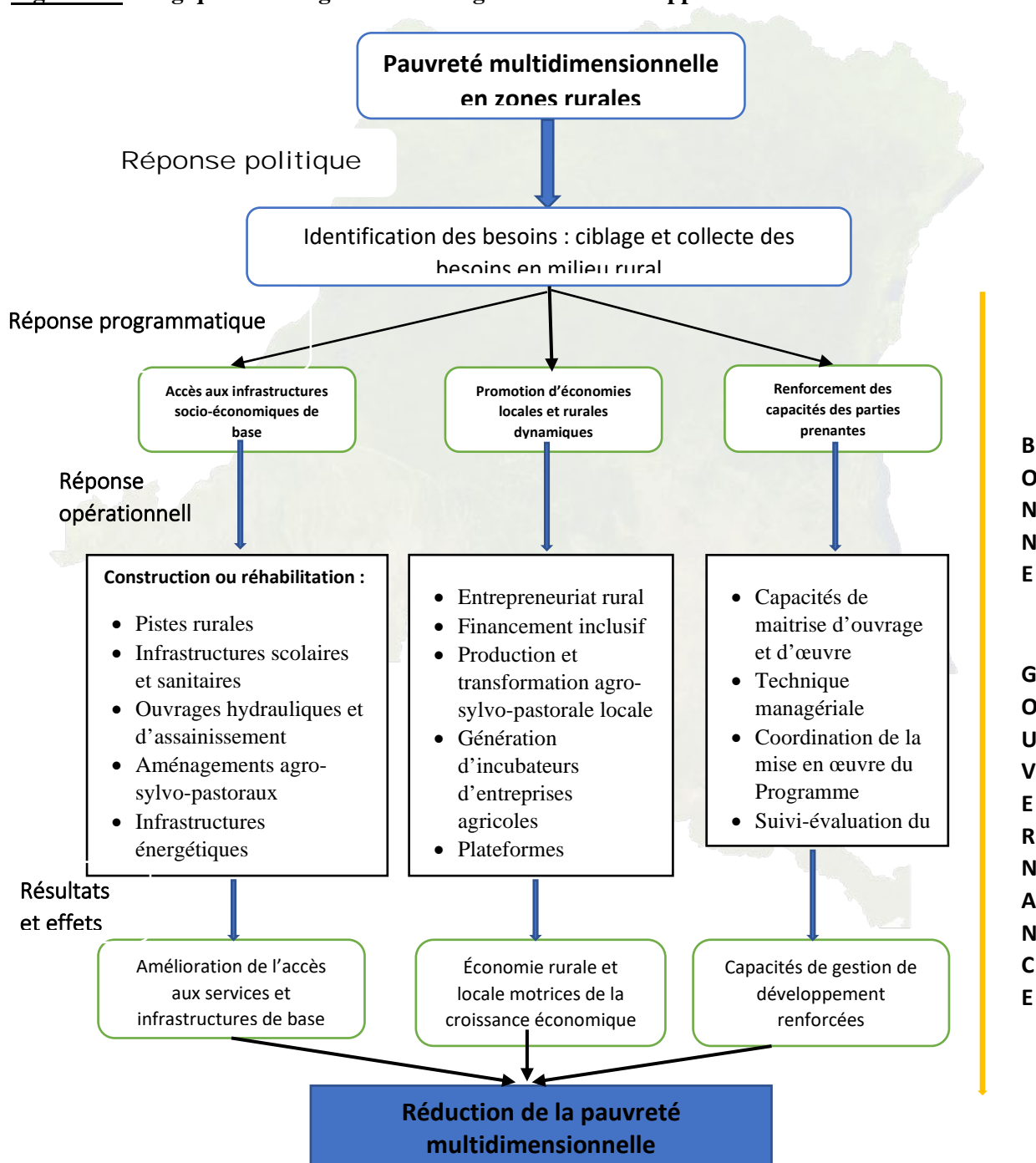
Une composante transversale pour prendre en compte les dimensions genre, environnement et droits humains fondamentaux sera intégrée dans ce programme. Un référentiel de normes et d'objectifs relatifs à ces trois dimensions transversales sera élaboré et concrétisé à travers la mise en œuvre du programme.

V. La théorie du changement qui sous-tend le Programme

55. L'analyse du contexte de développement de la RDC révèle que le déficit d'accès aux services et infrastructures socio-économiques de base, le manque de dynamisme des économies locales et rurales, ainsi que de faibles capacités de gestion du développement local caractérisent les zones rurales et périurbaines en RDC. Ces caractéristiques socio-économiques, qui sont autant de besoins encore insatisfaits de développement humain durable, sont sources de pauvreté multidimensionnelle des populations rurales et pire, de transmission intergénérationnelle de l'extrême pauvreté.
56. Par ailleurs, le déficit en matière de formation, les pesanteurs culturelles, le manque d'estime de soi, la perte de confiance n'ont pas permis un changement de mentalité face aux mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les populations pauvres dans les zones rurales et périurbaines de la RDC. Fort d'un tel constat et de ses inévitables manifestations, le PDL-145T de par ses interventions devant toucher la plupart des secteurs clefs de développement socioéconomique, ambitionne de poser de façon irréversible les piliers porteurs d'une transformation structurelle des économies et institutions sociales des 145 territoires de la RDC, gage de progrès économiques et de développement humain durable.
57. L'hypothèse implicite d'importance capitale que la présente théorie de changement permettra de vérifier étant à terme, qu'éradiquer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes, briser le fil de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, impulser une dynamique de croissance économique et de développement humain durable et inclusif sont à portée de main sous l'impulsion des investissements publics massifs et volontaristes dans les 145 Territoires de la RDC.
58. Dans cette perspective, **la Théorie de changement** du PDL-145T postule que des interventions soigneusement ciblées par les populations elles-mêmes dans les zones rurales qui visent l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services et infrastructures socio-économiques de base, la promotion des économies rurales et locales et le renforcement des capacités des acteurs ruraux et locaux auront des effets induits. Ces effets positifs induits vont ralentir à court terme, voire inverser à moyen et long terme, le cycle de la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités en déclenchant un cycle vertueux de résilience, d'accumulation de capital humain et de richesses, de solidarité nationale et de cohésion sociale du pays.
59. La bonne gouvernance locale ainsi qu'une meilleure valorisation du capital humain ont été identifiées comme des accélérateurs de la transformation socio-économique qui sera impulsée par le PDL-145T. La mobilisation et l'absorption des ressources publiques et privées, la finance inclusive, les partenariats entre les services étatiques/provinciaux/locaux et les opérateurs privés, la création d'incubateurs et de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, ainsi que la promotion d'un civisme national constituent des facteurs d'impulsion du changement porté par le Programme.
-

60. Le PDL-145T activera prioritairement les principaux leviers suivants : Développement et réhabilitation d'infrastructures socio-économiques de base ; Renforcement des capacités des parties prenantes, étatiques et non étatiques ; Promotion des économies locales et rurales. L'impact global, attendu en 2023, de la mise en œuvre de ce programme, est la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les zones rurales et périurbaines de la RDC. Le ciblage pour la mise en œuvre du PDL-145T priorisera les populations extrêmement pauvres et vulnérables. Les zones d'intervention prioritaires du Programme sont les zones rurales et périurbaines des 26 provinces. Le cadre de résultats et de ressources du Programme explicitera les résultats attendus et le volume d'investissements nécessaires à sa mise en œuvre.

Figure n°6 : Logique du changement du Programme de Développement Local

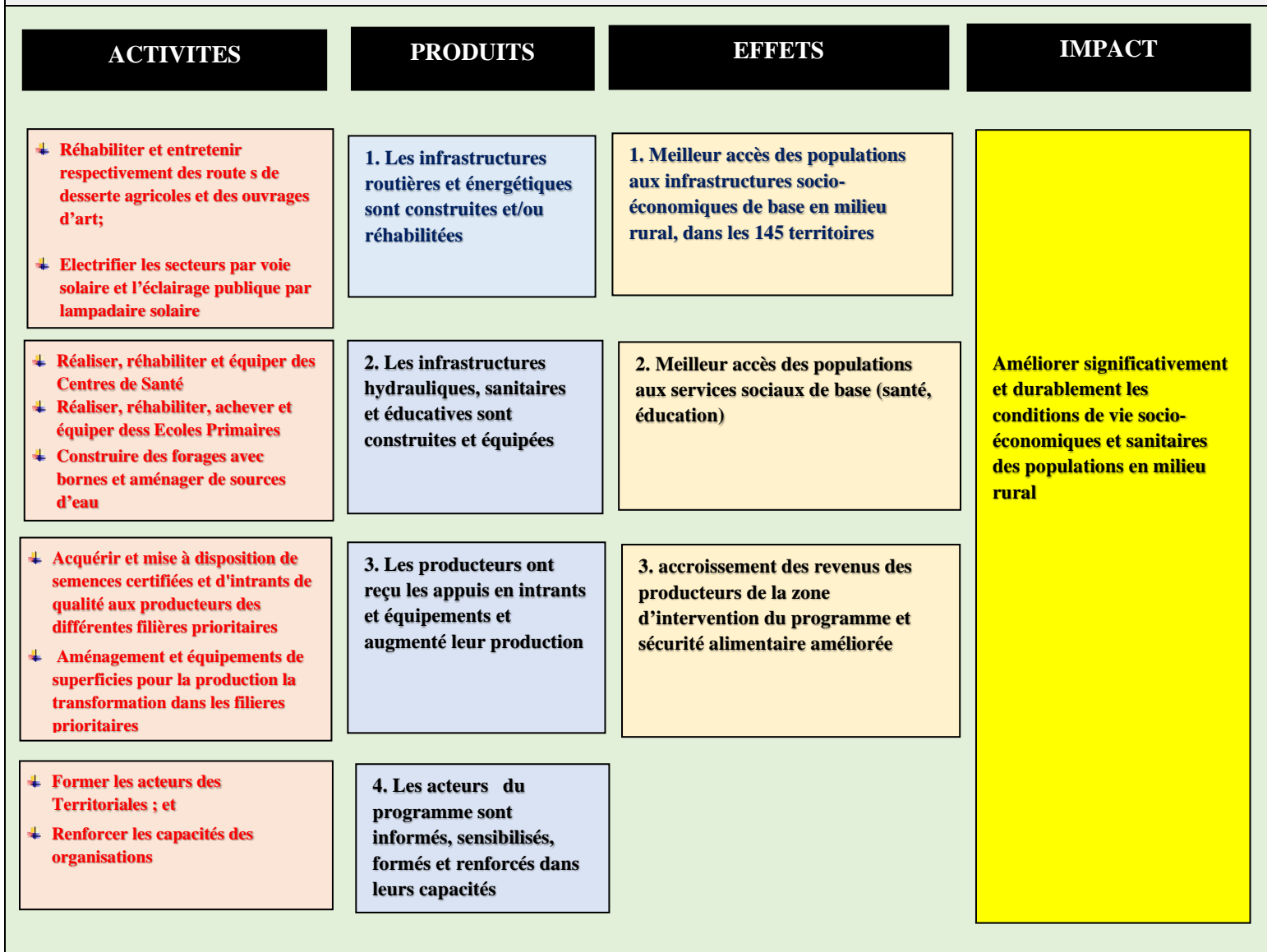


VI. Cadre des résultats indicatifs du PDL-145T

61. Il est attendu de la mise en œuvre du PDL-145T des résultats qui contribueront à réaliser les effets et l'impact global attendus de ses trois premières composantes. Le caractère cumulatif et complémentaire des résultats attendus est une caractéristique fondamentale de ce programme. Les grandes articulations de la chaîne des résultats du PDL-145T se déclinent, dans leurs grandes lignes, comme décrit ci-dessous :



Figure n° 7 : Articulation de la chaîne des résultats du PDL-145T



62. Au regard du graphique susvisé, le PDL-145T produira globalement les quatre résultats (ou effets) transformationnels suivants :

RESULTATS 1 : L'accès des populations des 145 territoires aux infrastructures et services socioéconomiques de base est significativement amélioré, leurs activités économiques et leur bien-être se sont accrus

63. Ce résultat permettra globalement de contribuer à corriger les inégalités spatiales, et de réduire les privations multiples auxquelles sont confrontés les populations rurales, par un accès amélioré aux services sociaux de base. Les principaux effets attendus y attachés résulteront des produits et activités qui seront générés par la construction/réhabilitation d'infrastructures socioéconomiques de base, notamment sanitaires, scolaires, d'accès à l'énergie électrique, à l'eau, aux routes de desserte agricole. L'approche dite à haute intensité de main d'œuvre locale sera privilégiée. En termes de construction ou de réhabilitation d'infrastructures sanitaires, le

Programme construira/réhabilitera 788 centres de santé fonctionnels, dans 145 territoires. Il alimentera en eau et en électricité tous les établissements sanitaires

64. Le nombre de personnes ayant accès aux soins de santé devra doubler entre 2021 et 2023. Les souffrances inutiles et le nombre des décès prématurés dus aux maladies que l'on peut éviter et traiter seront ainsi réduits. L'espérance de vie à la naissance en RDC devrait converger vers la moyenne en Afrique Subsaharienne (60 ans). L'accumulation d'un stock de capital humain, nécessaire à la gestion du développement local, sera assurée. Quant aux infrastructures scolaires, 1210 écoles primaires et secondaires seront construites et équipées dans 145 territoires permettront de former 1 000 000 enfants dont au moins 40% de filles.
65. L'accès à une source d'énergie fiable et régulière sera assuré par la construction de microcentrales hydroélectriques, solaires. Ce qui permettra de connecter à une source d'énergie, au moins 15 millions de ruraux et périurbains. Au-delà de l'accès direct des populations à l'électricité pour les besoins domestiques, des activités comme la transformation et la conservation de produits agro-pastoraux, un meilleur fonctionnement des services santé et d'éducation, l'alimentation d'ouvrages hydrauliques, seront boostées par l'amélioration de l'offre de services énergétiques et par conséquent, de l'accès à l'électricité en milieu rural.
66. Le Programme vise à assurer l'accès de 15 millions de congolais vivant dans les 145 territoires ruraux à une source d'eau potable (1 million de m³ par jour en milieu rural). Il procédera à cet effet, à la construction / réhabilitation de 447 sources d'eau aménagées, 3 071 forages. Le taux d'accès à l'eau potable enregistrera une croissance annuelle de 15% entre 2020 et 2023. Ce qui réduira le taux de prévalence des maladies d'origine hydrique évitables tout en améliorant le niveau de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
67. Pour les femmes, qui en milieu rural sont souvent obligées de parcourir plusieurs km pour s'approvisionner ce sera un gain de temps important et la diminution de la corvée d'eau. Le temps économisé sera utilisé pour des activités génératrices de revenus, l'éducation et les soins aux enfants.
68. L'accès des populations rurales à un système de transport de personnes et de biens sera effectif grâce à la construction/réhabilitation de 38 500 kilomètres de routes de desserte agricole rurale. Le désenclavement des provinces et des territoires permettra de relier les centres de production agricole aux centres de transformation et de consommation. Il permettra aux congolais de se déplacer plus facilement à l'intérieur du pays. Ce qui favorise l'intégration nationale et le sentiment de continuité territoriale et d'inclusion sociale de tous les congolais.

RESULTATS 2 : Les économies des territoires ruraux sont revivifiées et dynamisées

69. Les effets attachés à ce résultat sont le développement de sources de revenus stables et décents, l'adoption de systèmes agricoles résilients et durables, la création de chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorale, la mise en place de coopératives et de groupements socio-professionnels, la création d'emplois ruraux grâce à la promotion de solutions innovantes par les jeunes et les femmes et une meilleure organisation des systèmes de production et de commercialisation.
 70. Les principaux résultats ciblés en termes d'équipements de production et de transformation agro-pastorale sont : (i) l'aménagement de 75ha en moyenne par territoire et par spéculation. Ces espaces communautaires(périmètres agricoles) de production seront équipées de tracteurs
-

et de matériels de transformation agricole⁴. Selon les priorités identifiées à la base, une production agricole intensive en régie sera structurée autour de spéculations principales que sont le maïs, le manioc, l'arachide, le haricot, la patate douce, la pomme de terre, le soja, le riz et les cultures pérennes.

71. Une subvention à la production pour environ 500 milles ménages les plus vulnérables sur la base de leurs choix prioritaires qui seront identifiés par elles-mêmes durant le processus d'animation rurale durant les premiers mois du programme dans les 145 territoires. Il peut s'agir d'acquisition d'intrants agricoles et de semences, d'équipements (de production, de traitement et de transformation) de tricycles motorisés et de paires de bœufs avec accessoires aratoires et de transport dans les 145 territoires. (iii) Enfin une partie de l'appui sera orientée vers la promotion des solutions locales innovantes à travers l'appui et l'encadrement de start-up au niveau des communautés de base. A cet effet les structure de recherche seront mises à profit. Ces résultats généreront plus de 1 million d'emplois.
72. La réalisation de chaînes de valeur agro-pastorale sera facilitée par la création de milliers de très petites et petites entreprises dans divers secteurs qui peuvent inclure la production de charbon vert, de biogaz et de pavés ; des entrepôts ; des chambres froides et centres de séchages de produits agricoles ; des entreprises de distribution d'énergie fonctionnelle ; la distribution d'au moins 500 000 tonnes de semences sélectionnées par an ; 1 incubateur d'entreprises créé par territoire. Au total, il sera développé dans chaque territoire au moins 10 chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale en cohérence avec les potentialités économiques de la province.
73. Pour permettre aux populations rurales d'entretenir une dynamique d'auto-organisation à travers des coopératives et groupements socioprofessionnels, environ 1450 sociétés coopératives et Groupements d'Intérêt Économique (GIE), ainsi que 1450 associations socio-professionnelles seront mis en place.
74. L'accès au système de financement décentralisé, notamment à la microfinance, passera par l'appui à l'ouverture de comptes, entre 2020 et 2023, dans des établissements de microfinance implantés en milieu rural et périurbain. A cet effet, le programme établira des partenariats avec d'autres projets et programmes pour la mise en place de lignes de crédits.

RESULTATS 3 : Les capacités de gestion du développement local des acteurs étatiques territoriaux et communautaires sont renforcées

75. Les résultats attendus de cette composante sont la mise en place effective d'instruments et de mécanismes institutionnels et organisationnels de gestion du développement au niveau local. Ces résultats produiront des effets relatifs à la mise en œuvre efficace aux niveaux local et provincial de politiques publiques capables de prendre en charge la demande sociale et de rendre effectif l'état de droit sur fond du processus plus large de restauration de l'autorité de l'État dont la présence physique sur l'ensemble des 145 territoires sera désormais effective

⁴ Découpeuses à manioc ; râpeuses à manioc, râpeuses découpeuses ; presse mécanique, moulin diesel, bac de rouissage (96m2), épilucheuse à manioc ; Décortiqueuse du riz paddy, ; Vanneuse ; décortiqueuse d'arachide ; presse à huile d'arachide ; égreneuse de maïs diesel etc.

avec la construction par le programme des bâtiments administratifs et des logements pour le staff dirigeant des territoires⁵.

76. Les quatre catégories d'acteurs qui seront ciblées pour le renforcement des capacités sont les administrations provinciales⁶ pour la gestion de projets et programmes ; les collectivités territoriales pour le suivi des travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructures socioéconomiques et la promotion des économies locales ; les groupements coopératifs et les associations socioprofessionnelles pour la maîtrise des itinéraires techniques des cultures et des chaînes de valeur ; les organisations et associations de prestataires de services agropastoraux et de proximité pour enclencher une dynamique communautaire de développement à la base indispensable pour compléter les interventions des administrations publiques.
77. Le renforcement des fonctions de planification et de gestion du développement sera pris en charge par le Programme et concernera chacune des 26 provinces qui seront dotées, dès la première année de mise en œuvre du Programme de : Chaînes de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBSE) ; Cellules provinciales en charge des partenariats et de la mobilisation de ressources ; Cellules de passation de marchés publics ; Systèmes de suivi-évaluation ; Système de production d'informations statistiques ; Plan de développement local ; Systèmes provinciaux de reddition de comptes.
78. Le renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage/œuvre de travaux de réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base sera effectif grâce à la formation en maîtrise d'ouvrage des administrations nationales, provinciales et locales, le soutien à la création de 725⁷ organisations communautaires prestataires de services de proximité, la sensibilisation de 500 000 de personnes à la culture entrepreneuriale.
79. La mise en place dans les provinces fragiles de capacités institutionnelles de prévention ou de mitigation des violations de droits humains fondamentaux sera facilitée grâce à la réalisation d'une campagne de Communication-Sensibilisation par province et par an durant la durée de mise en œuvre du programme. Des séances semestrielles de formation sur les droits de l'homme dans chacune des 26 provinces seront également organisées et soutenues par le Programme.
80. Des campagnes annuelles de formation en gestion des territoires seront mises en œuvre dans chaque province pour développer les capacités locales en matière de : (i) gestion à long terme des terres ; (ii) aménagement du capital foncier et naturel ; et (iii) promotion des systèmes de production et de gestion de certains équipements en milieu rural (Magasins de stockage d'intrants ; Puits maraîchers ; Techniques culturelles ; Plateformes de transformation de produits agricoles ; Marchés hebdomadaires).

⁵ Staff dirigeant du territoire désigne : l'Administrateur du Territoire, l'Administrateur du Territoire- Assistant Politico-Administratif, l'Administrateur du Territoire Assistant en Charge de l'Economie Finance et Développement, le Commandant de la Police Nationale, le Commandant de la FARDC, le Chef de Poste Territorial de l'ANR, le Chef de Poste Territorial de la DGM, l'Agronome du Territoire et pour le Procureur, ainsi qu'une maison de passage.

⁶ Les services spécialisés des administrations provinciales tels que le SENASEM, l'INERA, le SNV, le SENATRA, seront mis à contribution selon leurs attributions pour intervenir dans le programme et encadrer les exploitants et les prestataires éventuels. Cela permettra la mise en place du mécanisme de pérennisation des acquis du programme.

⁷ En moyenne 5 par territoire

RESULTATS 4 : Un système d'information géo référencé interopérable de suivi est développé et rendu opérationnel

81. Les principaux résultats attendus de cette composante sont notamment : (i)
- La mise en place d'un système d'information géo référencé centralisant toutes les données relatives au PDL-145T et interopérable avec les systèmes nationaux existants ;
 - La réalisation d'une cartographie des différentes réalisations du PDL-145T et des indicateurs de suivi des politiques et programmes publics ;
 - La facilitation de l'accès, du partage et de la diffusion de l'information relative au Programme auprès de toutes les parties prenantes via une interface conviviale ;
 - L'élaboration des supports de communication sur les activités du Programme ;
 - Le renforcement des capacités techniques du personnel des structures impliquées dans l'utilisation du système.
82. Dans le cadre de ce résultat, le Programme renforcera également les capacités institutionnelles des administrations centrales et déconcentrées en suivi-évaluation des programmes et projets de développement en mettant à leur disposition des outils et le matériel informatique nécessaire. En outre, le cadre des ressources et des résultats définitifs sera élaboré par les agences d'exécution, sur base des priorités retenues au cours des missions de collecte de données, et de la disponibilité des ressources.

VII. Impact global attendu de la mise en œuvre du PDL-145T

83. La combinaison des effets attendus des activités du PDL, à savoir :
- (i) *l'accès des populations rurales et périurbaines aux services sociaux de base est amélioré*
 - (ii) *les économies rurales et locales sont dynamisées, et*
 - (iii) *les capacités de gestion du développement local sont renforcées* contribuera, à échéance 2023, à l'augmentation des revenus des ménages ruraux et à la réduction significative des inégalités et de la pauvreté pour près de 25 millions de congolais vivant dans les 145 territoires.

Figure N°8 : Résultats phares du PDL

35 millions de congolais supplémentaires ont accès à l'eau potable et 20 millions à l'électricité



Le développement à la base est redevenu une réalité en RDC grâce au PDL



Enseignement primaire universel grâce à la gratuité de l'enseignement primaire



4 millions d'emplois créés en milieu rural et périurbain grâce au dynamisme des économies locales



P

D

L

1

4

5

T

Figure N°9 : Impact global du PDL-145T



Contribution à la réalisation du PNSD 2019-2023 et du Programme d'Actions 2021-2023 du Gouvernement

Contribution à la réalisation de 12 des 17 ODD

- ✓ 145 territoires dotés d'infrastructures économiques et sociales performantes, avec des économies locales revivifiées et dynamiques ;
- ✓ 25 millions des congolais sortis de la pauvreté multidimensionnelle.

VIII. Cadre des ressources et des résultats

Tableau n°5 : Cadre des ressources et des résultats du PDL

Cadre des Ressources et des Résultats du PDL			
Produits attendus	Cibles des indicateurs	Activités indicatives	Coûts indicatifs
Composante 1 :	Améliorer l'accès aux infrastructures et services socioéconomique de base		Global
Effet attendu :	Les populations rurales et périurbaines pauvres ont un meilleur accès aux infrastructures et services socioéconomiques de base		1 160 000 000 USD
P.1.1. : Des écoles primaires sont construites, équipées et fonctionnelles. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salles classes construites/ réhabilitées et équipées ; - Situation de référence : 	1212 écoles primaires et secondaires construites et équipées dans 145 territoires ; <ul style="list-style-type: none"> • 500 000 d'enfants dont au moins 40% de filles sont scolarisés ; • Taux brut de scolarisation d'au moins 50 % dans les territoires et secteurs cibles, dès la deuxième année de mise en œuvre du Programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des études techniques disponibles au niveau provincial ; • Réalisation de toutes les études techniques préliminaires requises ; • Élaboration et publication des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ; • Adjudication des marchés ; • Contractualisation avec les entreprises de travaux ; • Suivi et contrôle des chantiers de travaux ; • Acquisition d'équipements pour les salles de classe ; • Mise en place de comités locaux de gestion ; • Suivi, contrôle et évaluation des travaux ; • Réception des travaux ; • Réception et mise en service des infrastructures construites/réhabilités. 	
P.1.2. : Des centres de santé sont construits, équipés et fonctionnels. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures de santé construites et équipées ; - Nombre de mutuelles ; - Situation de référence 	<ul style="list-style-type: none"> • 788 centres de santé fonctionnels dans 145 territoires • 5 millions de congolais supplémentaires ont un accès à un service de santé de proximité dans les terroirs d'intervention ; • 90 % des établissements sanitaires dans les 145 territoires d'intervention du programme alimentés en eau en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires ou actualisation des modèles-types ;spécification techniques • Préparation et lancement de DAO ; • Attribution et Contractualisation avec les entreprises ; 	

Produits attendus	Cibles des indicateurs	Activités indicatives	Coûts indicatifs
		<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'équipements pour les centres de santé Suivi et contrôle des travaux d'électrification ; • Réception et mise en service 	
<p>P.1.3. : Des route de desserte agricoles et ouvrages d'art sont construites et fonctionnelles.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de routes de desserte agricole rurales construites et fonctionnelles. - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 38 000 kilomètres de routes de desserte agricole rurales ; • 20 millions de congolais ont accès à un système de transport ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires ou actualisation • Préparation et lancement de DAO ; • Attribution et Contractualisation avec les entreprises • Réception et mise en service 	
<p>P.1.4. : Des réseaux d'électricité sont mis en place et fonctionnels.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de secteurs électrifiés par territoire ; - Nombre de ménages ruraux ayant accès à l'électricité ; - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 418 microcentrales solaires ; • 15 millions de congolais supplémentaires • 471km éclairés dans les 145, 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires ou actualisation et choix des options d'électrification rurale ; • Préparation et lancement de DAO ; • Attribution et Contractualisation avec les entreprises ; • Suivi et contrôle des travaux d'électrification • Réception et mise en service 	
<p>P.1.5. : Des infrastructures d'hydrauliques rurales sont construites et fonctionnelles.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de forages / bornes fontaines construits ; - Nombre de villages alimentés par des infrastructures hydrauliques construites. - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 million de m3 d'eau par jour est injecté dans les réseaux de distribution d'eau ; • 15 millions de congolais ont accès à une eau potable ; • 447 sources d'eau aménagées ; • 3 071 forages et 1 085 dispositifs de captage d'eau réalisés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires ou actualisation et choix des sites d'implantation ; • Préparation et lancement de DAO ; • Attribution et Contractualisation avec les entreprises ; • Acquisition d'équipements de pompage • Suivi et contrôle des travaux d'électrification ; • Réception et mise en service 	
<p>P.1.6. : Des logements des autorités administratives sont construits et habités</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements ; - Nombre de bâtiments administratifs fonctionnels <p>Situation de référence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 25 bâtiments administratifs des Administrateurs des territoires ; • 471 bâtiments administratifs des Chefs des secteurs • 1450 logements des autorités administratifs des territoires ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires ou actualisation des modèles architecturales ; • Préparation et lancement de DAO ; • Attribution et Contractualisation avec les entreprises ; • Acquisition d'équipements pour les batiment administratifs • Suivi et contrôle des travaux d'électrification ; • Réception et mise en service 	

Composante 2	Promouvoir des économies rurales et les chaînes de valeur		Global
Effet attendu	Les populations rurales utilisent des techniques et équipements performants pour la production, la transformation et la commercialisation des produits ainsi que les services financiers pour améliorer leur productivité en vue de l'accroissement de leurs revenus		xUSD
P.2. Des équipements de production et de transformation agricoles sont disponibles. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements distribués aux producteurs / femmes /hommes. - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 340 unités de transformation de produits ; • 12 500 tricycles motorisés ; • 43000 ha aménagés dans les 145 territoires pour 4 spéculations au moins ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études d'identification des demandes et d'options techniques • Préparation et lancement de DAO ; • Attribution et contractualisation ; • Acquisition d'équipements de production agricole et post récolte ; • Acquisition et distribution de semences améliorées ; • Construction / réhabilitation de magasins de stockage ; 	
P.2.2. Des chaînes de valeur agro-sylvo pastorale sont créées et soutenus. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chaînes de valeur agro-pastorales créées par province : - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 500 000 tonnes de semences sélectionnées et intrants par an et distribuées aux producteurs ; • Au moins 1 incubateur créé par territoire ; • 10 chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales dans chaque province. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études d'identification de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales ; • Préparation et lancement DA pour le recrutement de structures d'accompagnement ; 	
P.2.3 Des coopératives et Groupement socioprofessionnels sont créés et appuyés. Indicateur <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de coopératives / groupements socioprofessionnels créés par province : - Situation de référence : 	2 170 coopératives et Groupements d'Intérêt Économique (GIE) ; <ul style="list-style-type: none"> • 435 réseaux microcentrales ; • 217 associations socio-professionnelles seront mis en place. 	Concertation avec les acteurs ; <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins en organisations communautaires ; • Accompagnement pour la mise en place de coopératives / groupements socio-professionnels. 	

Composante 3 :	Renforcer les capacités de gestion du développement local		Global
Effet attendu :	Les capacités de gestion du développement local sont renforcées aux niveaux local et communautaire.		4940 000 USD
<p>P.3.1. Des formations en planification et gestion du développement sont dispensées.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modules de formation en planification stratégique dispensés : - Nombre de modules de formation en gestion du développement local dispensés : - Nombre de femmes/hommes formés : - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 Systèmes de suivi-évaluation ; • 26 chaînes de Planification -Programmation - Budgétisation-Suivi -Évaluation (PPBSE) ; • 26 Cellules de passation de marchés publics • Système de production d'informations statistiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études d'identification des besoins provinciaux de formation en gestion du développement local ; • Élaboration et lancement DAO pour le recrutement des opérateurs ; • Identification des acteurs à former ; • Formation des acteurs en planification stratégiques et maîtrise d'ouvrage/œuvre. 	<p>1040 000 (40 000x26)</p>
<p>P.3.2. Des formations en maîtrise d'ouvrage/œuvre de travaux sont dispensées.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modules de formation dispensés par provinces : - Nombre de femmes/hommes formés en maitrise d'ouvrage/œuvre - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 curricula (1 par province) de formation en maîtrise d'ouvrage ; • 02 modules de formation dispensés par an dans chaque province ; • 725 organisations communautaires prestataires de services de proximité ; • 30% des jeunes formés en maitrise d'ouvrage/œuvre de travaux ; 		<p>2 600 000 (100 000x26)</p>
<p>P.3.4. Les capacités de prévention des violations des droits humains sont renforcées.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modules de formation en prévention des violations de droits de l'homme dispensés par province : - Nombre de campagnes de sensibilisation sur les droits humains réalisées par province : - Situation de référence : 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation par province et par an ; • 4 campagnes de Communication • 8 modules de formation (2 / an) sur les droits de l'homme dans chaque province 	<ul style="list-style-type: none"> • Communications / sensibilisation sur les violations/privation de droits humains fondamentaux, les inégalités et iniquités de genre • Élaboration de partenariats avec les groupements de défense des droits de l'homme et de l'égalité de genre ; • Formation des décideurs / Chefs coutumiers /leaders d'opinions/ personnel de sécurité ; 	<p>1300 000 (50 000x26)</p>

Produits attendus	Cibles des indicateurs	Activités indicatives	Coûts indicatifs
Composante 4 :	Mettre en place un système interopérable d'information géo référencé de suivi		Global
Effet attendu :	Le système d'information, de géolocalisation et de suivi-évaluation des infrastructures et équipements renseigne sur les progrès du PDL et sert de référence nationale pour le suivi des politiques et programmes publics sur l'ensemble du pays.		5 540 000 USD
P.4.1. Un système interopérable d'information géo référencée de suivi du PDL est mis en place	Un système de suivi géo référencée est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> -État des lieux et analyse des besoins -<u>Revue des systèmes nationaux d'informations existants</u> - Élaboration de TDR pour le choix de l'opérateur en charge de la mise en place du SIG ; -Développement de partenariats/LOA avec les structures publiques et/ou privées intervenant dans le domaine de la gestion, de la production de l'information géographique - Mise en place d'un sous-comité technique en charge d'accompagner le processus -Choix des équipements logiciels/ serveurs à acquérir pour le SIG -Préparation des DAO - Lancement du processus d'acquisition des équipements - Choix d'un opérateur en charge de la mise en place du SIG Atelier de cadrage, d'orientation et de validation avec l'opérateur 	<p>724.000 USD les équipements (4000 USDx145 territoires ; 4000USDx26 provinces et 4000USDx 10 administrations centrales)</p> <p>150.000 USD pour le serveur cartographique et ses composantes(logiciels)</p> <p>200.000 USD pour l'opérateur en charge de mettre en place le SIG</p> <p>150.000 USD pour l'opérateur en charge du déploiement et de la diffusion de la plateforme</p> <p>3 216 000 USD Acquisition images et diverses études</p>
P.4.2. La cartographie des réalisations du PDL est réalisée régulièrement	Des produits cartographiques dynamiques et interactives sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> -Atelier de validation de la base de données géo référencées - Atelier de validation du prototype du SIG en vue de son déploiement - Atelier de validation du SIG et des produits cartographiques -Définition et validation des modalités de mise a jour et des conditions d'accès à la base et au SIG par les utilisateurs 	<p>100 000 USD pour ateliers technique au niveau national</p> <p>(1 atelier à 50 000 USD et 2 ateliers à 25 000 USD)</p>

Produits attendus	Cibles des indicateurs	Activités indicatives	Coûts indicatifs
P.4.3. La diffusion et le partage des informations relatives au PDL sont assurés	Les informations contenues dans la plateforme SIG sont diffusées et partagées avec tous les utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation des décideurs au niveau provincial et local sur le SIG comme outil de prise de décision Ateliers d'information, de partage sur le SIG comme outil opérationnel de mise en œuvre de la territorialisation des politiques -Élaboration et diffusion d'outils de communication et de partage de l'information 	1000.000 USD
P.4.4. Les capacités des acteurs étatiques provinciaux et locaux en S&E sont renforcés	Les capacités des acteurs sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un sous-comité technique en charge d'accompagner le projet et d'orienter les activités -Identification des acteurs/institutions à renforcer et évaluations des besoins en renforcement de capacités - Élaboration d'un plan de formation et de renforcement de capacités - Évaluation des offres de formation y compris les modules -Formation en administration de la plateforme SIG Formation des experts du projet sur l'utilisation de la plateforme SIG -Formation des responsables des ministères sectoriels et responsable provinciaux en collecte et remonter des données -Évaluation et accompagnement des acteurs pour une durée de 3 à 6 mois 	500.000.USD
P4.5 Le suivi et l'évaluation de la composante SIG du programme sont assurés	Le suivi régulier de l'avancement des activités et des partenariats avec les prestataires, les consultants et les institutions est assuré	<ul style="list-style-type: none"> -Animation du sous-comité technique SIG/SE ; - Suivi de la mise en œuvre des LOA avec les partenaires Suivi des engagements financiers avec les partenaires Suivi et validation des rapports et livrables des prestataires et consultants Suivi régulier de l'avancement des activités et des partenariats 	Déjà inclus dans le budget du projet Volet personnel

IX. Approche stratégique de mise en œuvre du PDL-145T

84. La stratégie de mise en œuvre s'appuie sur une théorie de changement explicite. Elle s'articule autour des acteurs et leviers suivants :
- Approche territoriale ;
 - Articulation programmatique avec les Plans provinciaux de Développement ;
 - Recrutement d'Agences techniques d'exécution et Identification et contractualisation avec des prestataires de services ; ;
 - Offre de services multisectoriels intégrés ;
 - Synergie et complémentarité avec tous les intervenants dans les provinces notamment les programmes sectoriels, les projets des PTF, des agences du SNU et des bailleurs de fonds internationaux
 - La mobilisation de ressources budgétaires internes de l'État de la RDC d'abord et ensuite appui des PTF autour des composantes de ce programme
 - Recrutement de la main d'œuvre locale ;
 - Prise en compte de pérennisation des actions par le renforcement de capacité de gestion du développement local ;
 - Communication et capitalisation ;
 - Prise en compte des dimension genre, jeunesse, changement climatique et droits humains ;
 - Stratégie de partenariat : Coopération (i) sud-sud, (ii) avec les Partenaires techniques et financiers, et (iii) avec les agences du système des Nations unies.
85. **Une approche territoriale** est retenue en raison de l'étendue du territoire de la RDC (2,3 millions de km²) et pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre du PDL-145T. Les vingt-six provinces du pays pourront être regroupées en deux ou trois espaces géographiques, qui seront confiées à deux ou trois agences d'exécutions pour la mise en œuvre du programme.
86. **Une articulation programmatique entre le PDL-145T et les Plans provinciaux de Développement et son alignement sur les axes stratégiques du PNSD** permettront de prendre en compte dans la programmation et dans la chaîne des résultats du PDL-145T les besoins prioritaires d'investissements et en renforcement institutionnel des provinces en matière de développement local. Et d'assurer une meilleure complémentarité synergique. La mise en œuvre du Programme au niveau des provinces s'alignera donc, selon une mesure à déterminer, sur les Plans de développement Provinciaux basés sur les ODD et leurs cibles prioritaires.
87. Des agences techniques d'exécution seront mobilisées en fonction de leurs expertises et avantages comparatifs pour mettre en œuvre le Programme dans les deux ou trois zones géographiques retenues. Une approche simultanée de mise en œuvre des activités sera utilisée pour répondre aux besoins urgents des populations rurales en infrastructures, en équipements de base en renforcement des capacités en diverses matières.
88. Les Agences d'exécution retenues devront diligenter, le cas échéant, leurs procédures en vue de définir et de réaliser, dans un délai de trois mois calendaires à compter du démarrage du programme, des résultats prioritaires qui satisferont les besoins les plus
-

urgents (Eau potable ; Électricité ; écoles ; bâtiments et logements administratifs) de développement humain des populations cibles. Les procédures d'absorption (Acquisitions de biens et services ; Assistance technique) des ressources se conformeront exclusivement à celles des Agences d'exécution recrutées. Les agences d'exécution seront redevables des résultats attendus du Programme dans chaque espace géographique.

89. **L'offre de services multisectoriels et intégrés est la principale caractéristique de la stratégie de mise en œuvre du PDL-145T.** Il consiste à regrouper et à offrir à travers une même plateforme plusieurs services sociaux de base (Hydraulique rurale, énergie, soins de santé). Ainsi, toute une communauté pourra accéder, à un seul endroit, à plusieurs services sociaux de base essentiels. Ce qui permet de produire des effets accélérateurs en termes d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Les produits de la Composante 1 sont particulièrement adaptés à ce type d'offre de services socioéconomiques multisectoriels et intégrés.
 90. Des partenariats avec des administrations provinciales, des opérateurs privés et des acteurs non étatiques seront établis pour la réalisation d'infrastructures et équipements, le renforcement de capacités managériales et techniques, ainsi que la communication, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs au niveau local.
 91. **La réalisation d'infrastructures et de travaux à haute intensité de main d'œuvre locale sera privilégiée pour l'exécution du programme.** Les emplois ainsi créés permettront de distribuer des revenus aux populations locales et particulièrement aux jeunes et aux femmes. Cette approche concourt, au-delà de la réalisation du programme, à la formation et à l'insertion socio-professionnelle des populations actives mobilisées. Une partie des revenus distribués aux populations locales grâce aux travaux effectués en contrepartie, pourra être investis par les bénéficiaires pour acquérir, soit des actifs en vue de développer l'entreprenariat rural, soit un habitat décent.
 92. **Le renforcement des capacités sera une constante fondamentale dans la mise en œuvre du Programme.** Il consistera à renforcer les capacités de gestion du développement local des acteurs aux niveaux provincial et local et de définir un référentiel national des métiers aux niveaux provincial et des territoires. Le renforcement des capacités des principaux acteurs devra s'inscrire dans une approche d'autonomisation.
 93. **Une stratégie de capitalisation et de communication sera élaborée pour, d'une part documenter des pratiques et expériences probantes à mettre à l'échelle.** D'autre part, assurer la visibilité de la réalisation, notamment au cours des trois premiers mois d'exécution du Programme, de l'engagement politique de réduction de la pauvreté et des inégalités pris au plus haut niveau de l'État.
 94. **Le Programme intégrera à toutes les étapes de sa mise en œuvre des dimensions transversales telles que l'égalité et l'équité de genre, la jeunesse, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, ainsi que le respect des droits de l'homme.** Des résultats spécifiques à chacune de ces trois dimensions seront pris en compte dans la chaîne de résultats du Programme, en fonction des spécificités des zones d'intervention.
 95. Il sera envisagé des échanges d'expériences probantes, à travers la coopération Sud-Sud, pour capitaliser sur les expériences et bonnes pratiques de pays africains en matière de développement local et de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et territoriales.
-

X. CADRE DE FINANCEMENT DU PDL-145T

X.1 Coût indicatif du PDL-145T

96. Le coût total indicatif du PDL-145T est estimé à **1 660 101 312 USD**. Ce coût total prend aussi en compte les composantes transversales notamment les charges de coordination et de gestion, les frais agences d'exécution et une provision de **5% pour les études préalables et les imprévus**. Il a été calculé sur la base des prix unitaires de récents projets réalisés par le Gouvernement. Le tableau suivant donne la ventilation de ce coût total par composante :

COMPOSANTES	Coût en USD	%
Composante 1 : Infrastructures socio-économiques de base	1 168 636 205	70,0
Composante 2 : Économie rurale et chaînes de valeur	290 000 000	17
Composante 3 : Renforcement des capacités locales	4 940 000	0,3
Composante 4 : Système géo référencé pour le suivi-évaluation	5 540 000	0,33
Total des composantes (1+2+3+4)	1 469 116 205	88%
Exécution et gestion fiduciaire & coordination	117 529 296	7%
<i>Coordination, Suivi & Évaluation et communication</i>	14 691 162	1%
<i>Frais des Agences d'exécution</i>	102 838 134	6%
Imprévus* (5% total programme)	73 455 810	5%
Total programme	1 660 101 312	100%

*Pour couvrir entre autres les coûts des études préalables et la volatilité des prix.

Se basant sur le principe d'équité territoriale, chaque territoire bénéficiera d'un paquet d'investissement prioritaire évalué en moyenne **10 millions USD par territoire**.

Réhabilitation et entretien des routes de desserte agricole et des ouvrages d'arts	1 600 837
Construction des minicentrales solaires (photovoltaïques)	720 690
Eclairage public des axes principaux du territoire avec des lampadaires solaires sur 1 Km	324 828
Construction de Forage + pompe solaire intégrée et captage+ aménagements des sources d'eau	562 206
Construction des marchés avec espace à vivre	582 690
Construction des bâtiments administratifs dans les chefs-lieux des territoires et des secteurs	331 586
Construction de dix logements pour le staff dirigeant du territoire	1 000 000
Structuration et professionnalisation des producteurs locaux	200 000
Acquisition des équipements de production et de transformation	1 500 000
Acquisition des intrants agricoles (semences, engrais, etc.)	300 000
Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	1 130 814
Construction, réhabilitation et équipement des écoles	1 805 910
INVESTISSEMENT MOYEN PAR TERRITOIRE	10 059 560

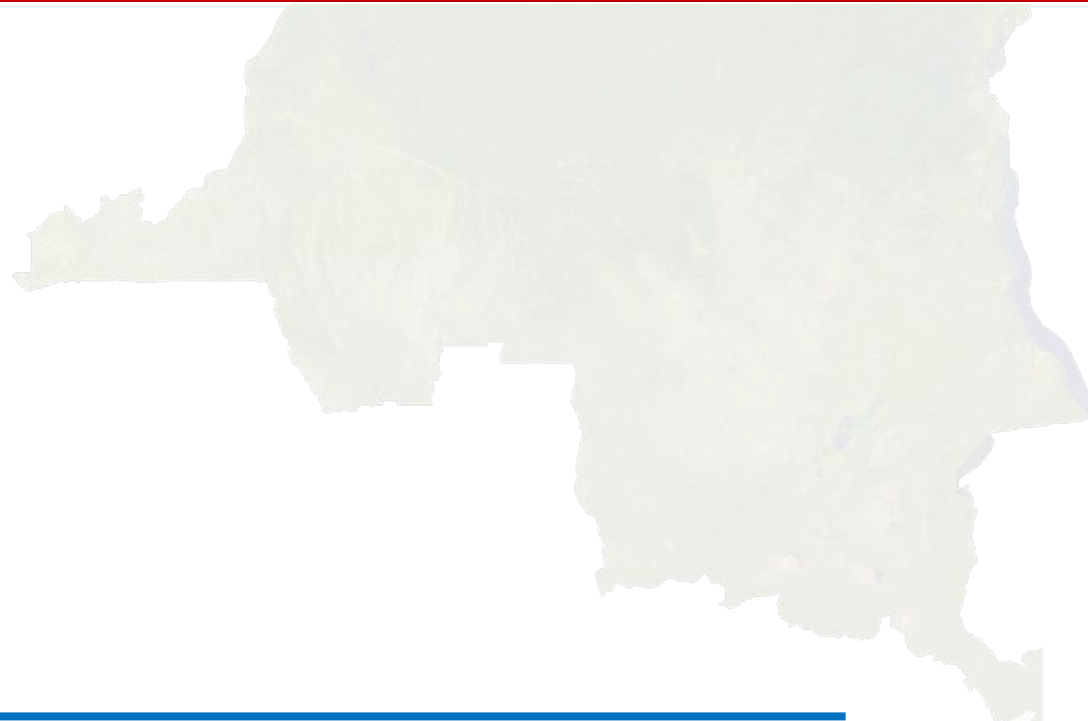
97. Ce financement est reparti sur trois exercices budgétaires à hauteur de : **300 millions USD** pour 2021, **700 millions USD** pour 2022 et **660,1 millions USD** pour 2023 respectivement. La contribution des partenaires au développement pourra également être mobilisée au fur et à mesure. Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, un sous-compte du Compte général du Trésor public dénommé « PDL » sera ouvert par le Ministre des Finances à la Banque Centrale du Congo, pour assurer la disponibilité des ressources. Suivant la même instruction, le Ministre des Finances ouvrira des comptes spéciaux dans des banques commerciales de la place en faveur des trois Agences d'exécution prévue par le Programme et la Coordination nationale. Conformément aux Plans de décaissement de chaque Agence d'exécution approuvés par le Comité de Pilotage Stratégique (CPS), les fonds y seront directement virés par le Ministre des Finances sur Instruction du Premier Ministre.

Les Agences d'exécution assurent la gestion fiduciaire et comptables, la passation des marchés et l'exécution des contrats en toute autonomie. Un rapport trimestriel d'exécution physique et financière devra être transmis par ces Agences au Comité Opérationnel National (CON) dans les trente-cinq jours, suivant la fin du trimestre finissant pour approbation avant sa transmission au Comité de Pilotage Stratégique (CPS).



Descriptions (Composantes)	Valeurs	Unités	Coût Unitaire moyen (en USD)	Coût Total estimatif (en USD)	Moyenne par territoire
Composante 1 : Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base				1 168 636 205	
<i>désenclavement, eau potable, électrification, bâtiments et logements administratifs</i>				742 811 205	
Réhabilitation des routes de routes de desserte agricole	8 844	Km	15 000	132 660 000	61
Entretien de routes de desserte agricole	30 092	Km	2 500	75 230 000	208
Ouvrages d'art	444	Nombre	54 575	24 231 300	3
Construction d'une mini centrale solaire	418	Mini centrales	250 000	104 500 000	3
Éclairage public avec système solaire (1Km)	471	Nombre	100 000	47 100 000	3
Construction d'un Forage de plus ou moins 150 m avec borne fontaine	3 071	Forage	25 000	76 775 000	21
Aménagement des sources d'eau	447	Nombre	10 615	4 744 905	3
Construction des marches modernes avec espace à vivre	238	Marchés	355 000	84 490 000	2
Construction des Bâtiments administratifs de chaque Chef-Lieu des 145 territoires	145	Bâtiments	200 000	29 000 000	1
Construction des Bâtiments administratifs dans chaque Chef-Lieu des secteurs	636	Bâtiments	30 000	19 080 000	4
Construction des logements pour le staff dirigeant du territoire	1 450	Logements	100 000	145 000 000	10
<i>Services sociaux de base</i>				425 825 000	
Centre de santé à réhabiliter, à construire et à équiper	788	Centre de santé (CS)		163 968 000	5
Centres de santé à construire et à équiper	676	CS	218 000	147 368 000	5
Centres de santé à réhabiliter et à équiper	110	CS	150 000	16 500 000	1
Centres de santé à équiper	2	CS	50 000	100 000	0
École à réhabiliter, à construire et à équiper	1 210	Écoles		261 857 000	8
Écoles à construire et à équiper	751	Écoles	257 000	193 007 000	5
Écoles à réhabilité ou parachever et à équiper	459	Écoles	150 000	68 850 000	3
Composante 2 : Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales				290 000 000	
Structuration et professionnalisation de 500 000 producteurs locaux par filières agricoles porteuses dans les 145 Territoires	145	Territoires	200 000	29 000 000	1

<i>Acquisition de 4 340 équipements de production, de traitement et de transformation pour les 145 Territoires</i>	145	Territoires	1 500 000	217 500 000	1
<i>Approvisionnement de 500 000 Tonnes en intrants et semences aux producteurs locaux dans les 145 Territoires</i>	145	Territoires	300 000	43 500 000	1
Composante 3 : Renforcer les capacités de gestion du développement local				4 940 000	
Composante 4 : Développer un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme.				5 540 000	
TOTAL COMPOSANTES				1 469 116 205	
COORDINATION ET GESTION DU PROGRAMME				117 529 296	
<i>Coordination nationale</i>			1%	14 691 162	
<i>Agences d'exécution</i>			7%	102 838 134	
IMPREVUS			5%	73 455 810	
TOTAL PROGRAMME				1 660 101 312	



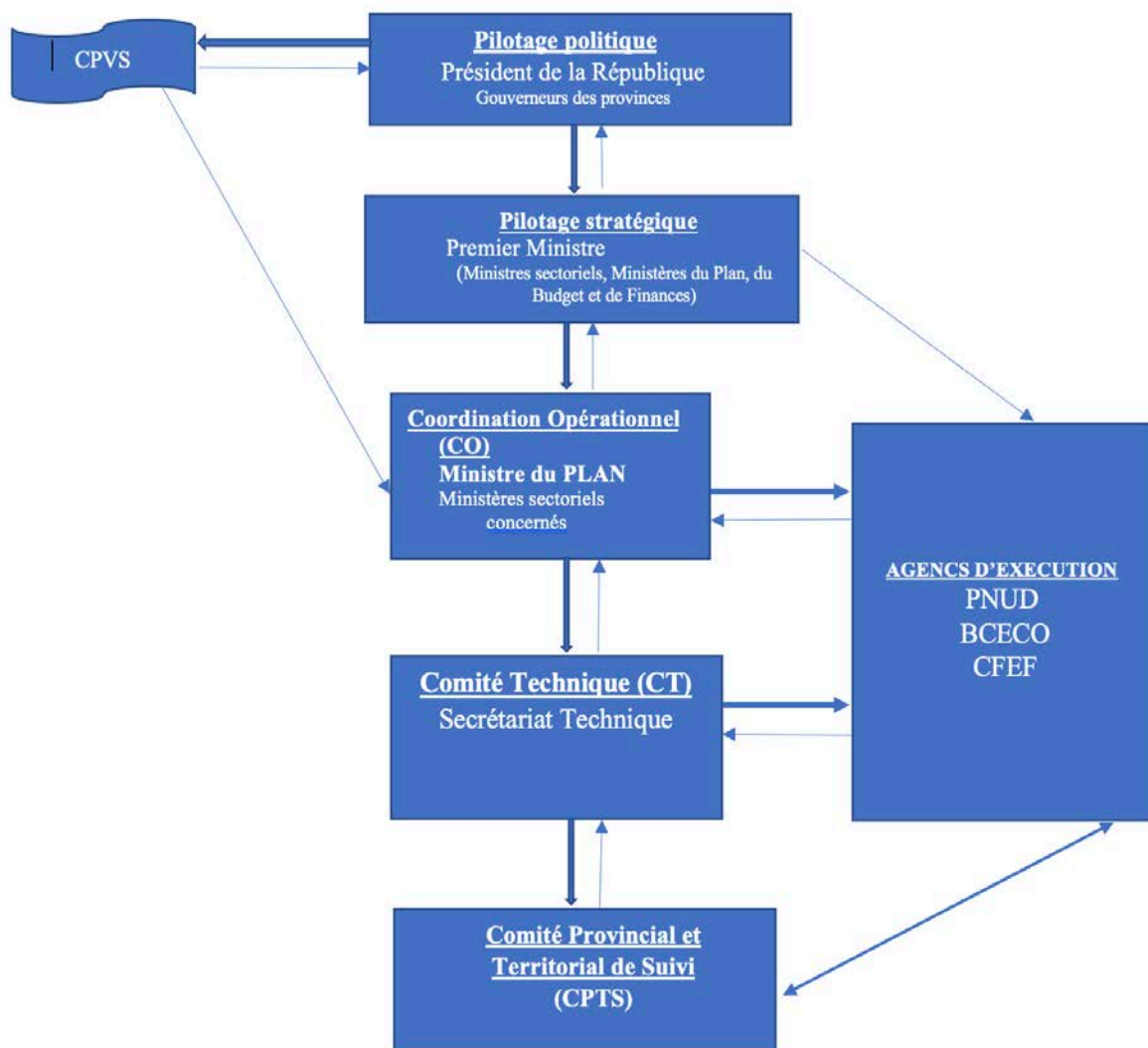
XI. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi & évaluation

XI.1 Cadre institutionnel de pilotage

XI.1.1 Cadres institutionnels de pilotage de la mise en œuvre du PDL-145T

98. Le PDL-145T est arrimé au Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2023, notamment dans ses volets infrastructure, développement rural, Éducation, Santé, Jeunesse, Genre, Fonction Publique, agricole et social. Le pilotage politique du programme sera assuré directement par et sous le leadership du Président de la République. Le pilotage stratégique et la mise en œuvre du programme sont placés sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la coordination opérationnelle du programme relèvera du Ministre du Plan et le suivi technique sera réalisé par chaque Ministère sectoriel.

Figure n° 10 : Architecture institutionnelle du PDL-145T



99. Le cadre institutionnel de pilotage de la mise en œuvre du PDL-145T est composé de cinq organes. Les mandats et modalités de fonctionnement de chaque organe seront, le cas échéant, définis par Ordonnance et/ou par Décret. Il s'agit :

- D'un comité de pilotage politique sous la direction du Président de la République ;
- D'un comité de pilotage stratégique sous la coordination du Premier Ministre ;

- D'une coordination opérationnelle nationale sous la supervision du Ministre du Plan en collaboration avec les Ministres sectoriels ;
- D'un Comité Technique qui assure le secrétariat technique de la coordination opérationnelle nationale ; et
- Des agences d'exécution du programme.

XI.1.2 Comité de Pilotage Politique (CPP)

100. Le CPP sera présidé par le Président de la République ou son Représentant. Il comprendra :

- Le Premier Ministre, chef du Gouvernement de la RDC ;
- Les Ministres dont les départements sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Ministères en charge du Plan, des Finances, du Budget, du Développement Rural, de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage, de la Santé, de l'Énergie, de l'Entrepreneuriat et PME, des Affaires sociales, du Genre Famille et Enfants, de l'environnement, des Infrastructures et Travaux Publics, Intérieur, Fonction Publique, Jeunesse...) ;
- Gouverneurs des provinces ;
- Conseil Présidentiel de Veille Stratégique (CPVS)
- Partenaires Techniques et financiers (02 représentants).

101. Le CPP sera mis en place par ordonnance présidentielle sur proposition du Premier Ministre. Le secrétariat sera assuré par la Conseil Présidentiel de veille stratégique (CPVS). Il tiendra deux réunions ordinaires par an et des séances extraordinaires sur initiative de son Président selon les besoins du programme. Le Comité de pilotage Politique a, entre autres mandats, de :

- Conception générale du programme : définition des objectifs globaux, des cibles et du budget ;
- Définition des orientations politiques et stratégiques pour la mise en œuvre du PDL-145T ;
- Validation du Plan de travail et du budget annuel du PDL ;
- Approbation des divers rapports semestriels et annuels de gestion du PDL ;
- Impulsion les synergies et des partenariats et Orientation en matière de mobilisation des ressources ;

XI.1.3 Le Comité de Pilotage Stratégique (CPS)

102. Le CPS est placé sous la direction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il comprendra :

- Ministres dont les départements sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Ministères en charge des Finances, du Budget, du Développement Rural, de l'Énergie, de l'Économie nationale, de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage, du Plan, de la Santé, de l'EPST, des Affaires sociales, du Genre Famille
-

et Enfants, de l'environnement, des Infrastructures et Travaux Publics, Intérieur, ...);

- Les Chefs d'Agences d'exécution du PDL-145T ;

103. Le CPS sera mis en place par Ordonnance Présidentielle ou Décret du Premier Ministre. Le secrétariat sera assuré par le Ministère du Plan. Il tiendra six réunions ordinaires par an et des séances extraordinaires sur initiative de son Président selon les besoins du programme. Le Comité de pilotage stratégique a, entre autres mandats, de :

- Suivi général de la mise en œuvre du programme ;
- Gestion des ressources du PDL-145T et leur allocation aux agences d'exécution
- Définition des orientations programmatique pour la mise en œuvre du PDL-145T ;
- Reddition de comptes auprès du pouvoir législatif ainsi que des partenaires techniques et financiers bailleurs de fonds ;
- Capitalisation des expériences de mise en œuvre du Programme ;
- Suivi de la stratégie de mobilisation des ressources au niveau interne et auprès des partenaires techniques et financiers ;
- Signature des contrats avec les Agences d'exécution.

XI.1.4 La Coordination Opérationnelle Nationale (CON)

104. La coordination opérationnelle nationale du programme est placée sous la supervision du Ministre en Charge du Plan. Il comprendra :

- Les Ministres dont les départements sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Ministères en charge du Développement Rural, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, de la Santé, de l'EPST, de l'Entrepreneuriat et PME, des Affaires sociales et du Ministre de la Communication et Médias) ;
- Les Ministres provinciaux du Plan ;
- Agences d'exécution du PDL-145T ;
- Un Représentant du Chef de l'État ;
- Un Représentant du Premier Ministre ;
- Deux Représentant des Partenaires.

105. Le CON sera mis en place par Décret du Premier Ministre sur proposition du Ministre du Plan. Le CON aura pour mission :

- Coordonner la mise en œuvre du Programme par les agences d'exécution sélectionnées ;
 - Suivre l'exécution du programme en vue de s'assurer de l'effectivité et de l'évolution de la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du PDL-145T de manière durable, et si besoin donner des orientations pertinentes ;
 - Suivre l'effectivité de la mobilisation des ressources internes et si besoin, suggérer des pistes potentielles au CPS ;
 - Entreprendre des démarches pour la mobilisation des ressources auprès des PTFs
 - Suivre les décaissements des ressources en faveur des agences d'exécution du programme ;
 - Coordonner la communication sur le Programme ;
 - Organiser les évaluations et audits annuels externes du Programme ;
-

- Rendre compte au Comité de pilotage stratégique des contraintes, blocages notés dans la mise en œuvre du programme, et suggérer des pistes de solutions pertinentes.
- Suivre et coordonner les comités techniques provinciaux de suivi ;
- Valider et suivre la réalisation des priorités programmatiques définies dans pour chaque province ;
- Valider le plan de travail et assurer le suivi de l'avancement physique et la consommation du budget annuel alloué au PDL-145T au niveau des agences d'exécution et des provinces ;
- Apporter tous les appuis et les facilités nécessaires à une mise en œuvre efficace et efficient du Programme ;
- Rendre compte des résultats et contraintes de mise en œuvre du Programme.
- Suivre l'exécution du Programme au niveau des provinces.

XI.1.5 Le Comité Technique (CT)

106. Le CT jouera le rôle du Secrétariat Technique du CON. Il comprend une équipe permanente :

- Un Coordonnateur national (désigné par le Ministre du Plan) ;
- Un Coordonnateur national Adjoint (désigné par le Ministre ayant en Charge le Développement Rural) ;
- Les Experts.

Le CT sera aussi appuyé par une équipe non-permanente composée par les Représentants désignés au niveau de chaque Ministère sectoriel directement concerné par le PDL.

Le Comité Technique est mis en place par Arrêté ministériel du Ministre en Charge du Plan.

XI.1.6 Comité Provincial et Territorial de Suivi (CPTS)

107. Conformément à la stratégie gouvernementale de décentralisation, les services des Gouverneurs et les Ministères concernés des provinces joueront un rôle important et constitueront un Comité Provincial et Territorial de Suivi (CPTS). Il est installé dans chaque territoire par un Édité du Gouverneur et comprendra :

- Les administrateurs du Territoire ;
- Les Chefs de Secteur/Groupement ;
- Les Chefs coutumiers ;
- Les représentants de la Société Civile.

Les CPTS seront coordonnés par les Ministres provinciaux du Plan et leurs missions seront définies par l'Édit précité et tourneront principalement autour des conseils stratégiques aux unités d'exécution, de suivi de la conformité des activités du PDL-145T.

XI.1.7 SUIVI & EVALUATION

108. Les résultats du Programme tels que décrits dans le cadre des résultats du projet seront suivis et communiqués chaque semestre et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre pour garantir que le Programme est sur une trajectoire d'atteinte effective de ses résultats.
109. Les activités de suivi permettront, à partir de la batterie d'indicateurs retenue à cet effet : (i) d'apprécier le niveau et le degré de conformité technique et physique des activités réalisées ou en cours de réalisation par rapport à ce qui a été prévu par la planification initiale ; (ii) de détecter les écarts, selon les périodes, entre le niveau des réalisations effectives et les prévisions ; (iii) d'analyser les raisons justifiant ces écarts ; (iv) d'opérer les ajustements nécessaires.
110. L'évaluation va consister en l'appréciation rigoureuse et indépendante des activités réalisées ou en cours de l'être, tant sur le plan physique, technique que de la qualité, pour déterminer le niveau de réalisation des objectifs fixés et de contribution à la prise de décision. Ainsi, selon le calendrier préalablement adopté, le suivi et l'évaluation se feront aux niveaux sectoriel et ministériel ainsi que par les gouvernements provinciaux et les ETD, spécialement lors des revues sectorielles à mi-parcours et globales. Partout, l'attention sera portée sur l'exécution financière et la réalisation des actions prévues dans les outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation.
111. Une première évaluation indépendante du Programme sera réalisée à mi-parcours selon les standards internationaux et/ou les procédures des Agences d'exécution retenues et du Gouvernement. Une dernière évaluation sera effectuée à la fin de la mise en œuvre du Programme. Les évaluations devront permettre d'apprécier objectivement les résultats, les contraintes de mise en œuvre et d'indiquer d'éventuelles réorientations nécessaires à la réalisation des résultats du Programme. Les résultats de ces évaluations, avec les recommandations y afférentes, sont soumis au Comité National de Pilotage.

L'audit interne et le contrôle financier des comptes du Programme se feront selon les modalités et les conditions des Agences d'exécution retenues.

XI.1.8 Les Agences d'Exécution du Programme

112. L'exécution physique du programme sera confiée à des agences d'exécution ayant une expertise et un avantage comparatif avérés dans la mise en œuvre des programmes similaires. Il s'agit du (i) Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), (ii) Bureau Central de Coordination (BCECO) et de (iii) la Cellule d'exécution des Financements en faveur des États fragiles (CFEF) relevant du Ministère des Finances.
113. Les agences d'exécution travailleront sous la supervision directe du Comité opérationnelle nationale placé sous la coordination du Ministre du Plan ;
114. Les agences d'exécution seront appelées à mettre à contribution leurs procédures internes spéciales en vue de réduire les délais d'exécution, tout en garantissant célérité, la qualité et la transparence, grâce à des contrôles de qualité et la sécurisation globale du programme.
-

115. Une approche simultanée de mise en œuvre des activités sera privilégiée pour répondre aux besoins urgents des populations rurales en infrastructures et en équipements de base.
116. Les agences intervenantes signeront un Protocole d'Accord et des Documents de Programmes spécifiques avec le Comité de Pilotage Stratégique relativement à leur rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du Programme dans les espaces géographiques qui leur seront confiés.
117. Toutes ces infrastructures seront réalisées par des entreprises spécialisées, après validation des études techniques par les missions de contrôles. Les agences d'exécution peuvent signer des conventions avec les Partenaires Techniques d'Exécution du Programme (PTEP) basées dans les ministères sectoriels. Il s'agit principalement des structures suivantes : Service National de Vulgarisation des techniques agricoles (SENV⁸) ; Service National des Coopératives et Organisations Paysannes (SNCOP) ; Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA⁹) ; Bureau Technique de Contrôle (BTC) ; Office National d'Hydraulique Rurale (ONHR) et l'Agence Nationale d'Électrification Rurale qui participeront en amont à l'élaboration et la validation des spécifications techniques, et des plans de travail des prestataires et en aval dans la surveillance des travaux. Une convention de partenariat sera également signée avec le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) pour le préparer à prendre le relais pour l'entretien.

XII. Opportunités et risques de mise en œuvre du PDL-145T

118. La mise en œuvre du Programme peut être facilitée par des opportunités de mobilisation de ressources pour le financement du développement, de renforcement de capacités et d'effectivité de certaines politiques publiques :
- la RDC au guichet 'États fragiles' de la Banque mondiale et au guichet 'Pays Post Conflit' de la Banque Africaine de Développement ;
 - les opportunités de mobilisation de ressources pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment dans le cadre de l'Agenda d'Action d'Addis Ababa issue de la conférence internationale sur le financement du développement ;
 - La RDC peut aussi profiter de sa grande marge d'endettement (dette publique évaluée à 17% du PIB¹⁰) pour mobiliser des financements à long terme en faveur du programme PDL. Avec un ratio dette/PIB de 21,2 % en 2020, soit 10 175 milliards de USD. Par ailleurs, le déficit budgétaire devrait être très faible 1,4 % en 2022. (Source BAD Perspectives économiques RDC)
119. Les risques majeurs envisageables auxquels peut être confrontée la mise en œuvre du programme sont, entre autres :
- Une insuffisante mobilisation des ressources du Programme inscrites au budget national ;
 - Lourdeur dans l'exécution du plan de décaissement et de trésorerie en faveur des Agences d'Exécution ;

⁸ Ministère de l'Agriculture

⁹ Chargé du contrôle des bâtiments au ministère des infrastructures

¹⁰ la RDC fait partie des pays les moins endettés d'Afrique

- Interférences des Acteurs impliqués dans le Cadre institutionnel dans la gestion fiduciaire et dans la passation des marchés auprès des Agences d'exécution ;
- Conflit de compétence et de responsabilité entre les Organes du Cadre Institutionnel et les Ministère impliqués ;
- Des détournements d'objectifs des ressources du Programme ;
- Défaillance managériale des agences d'exécution recrutées ;
- Les difficultés d'accès à certains territoires ;
- L'occurrence de la résurgence de conflits fonciers et communautaires ;
- Un déficit de capacités nationales de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre d'infrastructures socio-économiques pour un programme d'urgence et ambitieux devant couvrir les 145 Territoires du Pays ;
- La résurgence de conflits armés et les urgences humanitaires dans certaines provinces ;
- La hausse du prix des intrants et équipements ;
- Un défaut d'appropriation du Programme par les parties prenantes ;
- Des impacts du changement climatique.

120. Les plus probables de ces facteurs de risques feront l'objet d'une analyse systématique pour permettre de développer des outils appropriés en vue d'une veille stratégique capable de prévenir leur survenance ou de mitiger leurs effets négatifs sur les résultats du Programmes.

